

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE
LE PRINCIPE SELON LEQUEL No.23
LES MIGRATIONS DIALOGUE
ORDONNEES SONT INTERNATIONAL
BENEFIQUES SUR LA MIGRATION
POUR LES MIGRANTS ET LA SOCIETE
L'OIM CONTRIBUE A RELEVER LES
DEFIS CROISSANTS QUE POSE LA
GESTION DES MIGRATION SUD-SUD :
FLUX NOUER DES PARTENARIATS
MIGRATOIRES STRATEGIQUES POUR
FAVORISE LA LE DEVELOPPEMENT
COMPREHENSION DES QUESTIONS
DE MIGRATION PROMEUT LE DEVE-
LOPPEMENT ECONOMIQUE ET
SOCIAL A TRAVERS LES MIGRATIONS
ŒUVRE AU RESPECT DE LA DIGNITE
HUMAINE ET AU BIEN-ÊTRE DES
MIGRANTS



No. 21

**DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

**MIGRATION SUD-SUD :
NOUER DES PARTENARIATS
STRATEGIQUES POUR
LE DEVELOPPEMENT**



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17, Route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : + 41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courriel : hq@iom.int
Internet : www.iom.int

ISSN 1726-4030
ISBN 978-92-9068-697-2

© 2014 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :...

7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les Etats Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. Le Dialogue international sur la migration joue également un rôle clé dans le renforcement des capacités, permettant aux experts de différents domaines et régions de faire connaître les approches politiques et pratiques efficaces suivies dans des domaines d'intérêt particuliers et de mettre en place des réseaux pour les actions à venir.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour orienter l'IDM, ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse stratégique ciblées, le Dialogue a également favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes

et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens, sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale.

La série des "Livres rouges" consacrée au Dialogue international sur la migration est une compilation de documents analysant les résultats des activités et des études menées dans ce cadre. L'Unité de l'IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM en assure la rédaction et la coordination. De plus amples informations sur le Dialogue international sur la migration sont disponibles à l'adresse : www.iom.int/idm.

La présente publication comprend le rapport et les documents annexés de l'atelier intitulé « Migration Sud-Sud : Nouer des Partenariats Stratégiques pour le Développement » qui s'est tenu à Genève (Suisse) les 24 et 25 Mars 2014. Il a été organisé dans le cadre de l'IDM qui, en 2014, a pour thème général « Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats ». Il a réuni environ 230 personnes représentant les gouvernements de 81 pays, ainsi que 29 organisations internationales et non gouvernementales et le secteur privé.

La publication s'ouvre sur le résumé des discussions exposant les principales conclusions de l'atelier, qui a été présenté aux participants à la fin de cette rencontre de deux jours. Viennent ensuite un compte rendu détaillé des délibérations et des recommandations, ainsi que l'ordre du jour et le document de travail de l'atelier.

L'IDM 2014 a été organisé par l'Unité IDM du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM, en collaboration avec le Département de la gestion des migrations. Nous aimerions remercier tous les collègues qui ont contribué à la préparation du document de travail ainsi que du rapport.

L'OIM tient à remercier les Gouvernements de l'Australie et des Etats-Unis d'avoir rendu possible la tenue de cet atelier.

INDICE

RESUME DES DISCUSSIONS	7
RAPPORT FINAL	17
Introduction	19
Objet et but de l'atelier	23
Délibérations et recommandations issues de l'atelier	25
Conclusions	69
VOIX DE MIGRANTS	73
ORDRE DU JOUR FINAL ET DOCUMENT DE TRAVAIL	83
Ordre du jour final	85
Document de travail	91

RESUME DES DISCUSSIONS

RESUME DES DISCUSSIONS

Pour le premier atelier d'intersession de l'IDM, tenu à Genève (Suisse) les 24-25 mars 2014, les Etats Membres de l'OIM avaient choisi pour thème la « Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement ».

Cet atelier avait principalement pour objectif d'examiner certaines tendances émergentes de la mobilité humaine dans le monde et d'évaluer leurs incidences, en s'intéressant plus particulièrement à la migration entre pays et régions du Sud. Il s'agissait du premier des deux ateliers de l'IDM organisés en 2014, dont le thème dominant choisi par les Etats Membres pour les orienter et les définir est « Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats ».

L'atelier a rassemblé 230 responsables politiques et praticiens du monde entier, ainsi que des experts internationaux et des représentants de la société civile, d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé.

Dans son allocution, l'orateur principal, M. Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed, Ministre du travail, des relations industrielles et de l'emploi de Maurice, a souligné les avantages de la migration, qu'il a recommandé de maximiser par des politiques judicieuses et concertées. Il a également encouragé les participants à faire des propositions précises et concrètes pour améliorer la vie et le bien-être des migrants.

L'atelier s'est articulé autour de trois domaines thématiques distincts mais interdépendants, qui ont permis d'aborder la question des flux Sud-Sud du point de vue pratique et théorique et sous l'angle des politiques.

Conformément à la pratique consistant à offrir une tribune aux migrants, une session intitulée « Voix de migrants » a été prévue à cet effet. Une autre session a été consacrée aux programmes et aux activités menés par l'OIM dans le domaine de la migration Sud-Sud.

Les principales conclusions et les grandes idées qui se sont dégagées de ces deux journées de discussion fécondes sont résumées ciaprès.

Lancement de l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique

Lors de la première session, l'OIM et plusieurs partenaires ont lancé l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique, qui regroupe des parties prenantes représentant des gouvernements, les milieux d'affaires et la société civile qui sont attachées aux mêmes principes et déterminées à promouvoir des outils concrets permettant de s'attaquer aux pratiques de recrutement sans scrupules.

Cette Alliance a vocation à être une communauté de praticiens agissant concrètement en faveur d'un recrutement éthique et équitable, qui développerait des outils tels que le Système IRIS d'intégrité du recrutement international à l'intention des pouvoirs publics et du secteur privé.

Dans son allocution, l'orateur principal a insisté sur la nécessité de garantir le recrutement éthique en réduisant les mauvais traitements à l'encontre des travailleurs migrants, et a suggéré que l'OIM joue un rôle moteur dans la définition et la mise au point d'une méthode de certification.

Il a été rappelé que les migrants étaient d'importants acteurs du développement et de la croissance économique, et que le recrutement éthique et équitable était un aspect vital de la protection de leurs droits.

Le Directeur général de l'OIM a remercié les gouvernements, le secteur privé et la société civile dont le soutien a permis le lancement de l'Alliance, et s'est réjoui à la perspective d'une coopération pour élargir le cercle des membres de ce groupe.

La migration Sud-Sud : un débat opportun et approprié

Les participants ont fait observer qu'en raison de divers facteurs démographiques, économiques et environnementaux, la mobilité humaine était une réalité de plus en plus incontournable pour un nombre croissant de pays, qui allait devenir plus palpable encore au cours des prochaines années, modifiant ainsi en profondeur les tendances mondiales de la migration. Il était donc opportun et approprié de s'intéresser aux schémas émergents et d'en débattre. De nombreux participants se sont félicités de la composition équilibrée des tables rondes, qui permettait à la question d'être envisagée non seulement d'un point de vue théorique, mais aussi sous l'angle des politiques.

Certains ont estimé que les nouvelles tendances, et plus particulièrement la mobilité dans le Sud, devaient être étudiées et analysées plus avant pour être mieux comprises, afin que les responsables politiques puissent faire face à leurs conséquences et en tenir compte dans les processus décisionnels nationaux et régionaux. Dans plusieurs exposés, ainsi que dans les débats qui ont suivi, il a été souligné que, bien que n'étant pas une nouvelle tendance en soi, la migration Sud-Sud ne retenait guère l'attention de la communauté internationale, alors même que les flux étaient numériquement équivalents aux flux Sud-Nord. Les participants ont souligné la nécessité d'étudier la migration Sud-Sud, en particulier sous l'angle des politiques.

Chances et défis

Les participants ont été unanimes à estimer que, si la migration Sud-Sud présentait de nombreux défis, elle était également porteuse de chances et d'avantages immenses.

Il y avait lieu de renforcer la coordination inter-Etats pour relever les multiples défis propres à la migration Sud-Sud :

- Les flux Sud-Sud étaient essentiellement intrarégionaux, et se produisaient souvent entre pays voisins ;
- Les flux Sud-Sud comprenaient souvent des migrants irréguliers, jeunes et peu qualifiés, ce qui ne faisait que compliquer la question de leur protection et de celle d'autres groupes de migrants vulnérables ;
- Il était extrêmement difficile d'assurer la cohérence des politiques de migration d'un pays à l'autre.

Des orateurs ont fait observer que si elle était bien gérée, la migration Sud-Sud pouvait contribuer de manière significative au développement. Tous les migrants, qu'ils soient peu ou hautement qualifiés, pouvaient apporter leur pierre au développement. A cet égard, la migration Sud-Sud revêtait une grande importance économique et sociale pour de nombreux pays du Sud, qui dépendaient d'elle pour atténuer et réduire la pauvreté. Etant donné le rôle de premier plan joué par les rapatriements de fonds générés par les flux Sud-Sud, il fallait s'attaquer à la question du coût élevé des transferts d'argent dans le Sud (bien supérieur à celui des transferts Nord-Sud), tant au niveau international qu'à l'échelle nationale. Les flux de rapatriements de fonds entre pays du Sud étaient dans une large mesure informels et donc, souvent, non enregistrés, ce qui empêchait d'évaluer avec exactitude leurs incidences sur le développement. Par ailleurs, si la contribution économique de la migration Sud-Sud était souvent supérieure à l'aide publique au développement, elle ne saurait toutefois s'y substituer.

L'absence de données fiables et complètes était un réel obstacle pour les gouvernements, entravant l'élaboration de politiques

appropriées garantissant des résultats positifs en matière de développement. Dans de nombreux pays du Sud, où les capacités techniques et structurelles permettant de recueillir et d'utiliser les données faisaient défaut ou étaient inadéquates, il était difficile de tirer pleinement profit du potentiel de la migration Sud-Sud pour le développement. C'est pourquoi, les participants ont reconnu que davantage d'études, de recherches et d'analyses étaient nécessaires, afin que les responsables politiques disposent des données dont ils avaient besoin pour gérer les questions relatives à la migration Sud-Sud. Certains ont fait observer que la plupart des pays du Sud avaient besoin d'un soutien pour renforcer leurs capacités de production, d'analyse et d'utilisation des données.

Etant donné que la migration Sud-Sud était due, pour une grande part, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, les participants ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'intéresse davantage à ces deux facteurs. Les questions environnementales devraient être au cœur des débats sur la migration en général, et sur les flux Sud-Sud en particulier. Il a toutefois été relevé que la migration environnementale était généralement interne, se produisant à l'échelle des pays ou des régions, et qu'elle pouvait elle-même avoir des incidences sur l'environnement.

Coopération internationale et partenariats

Au cours des discussions, plusieurs représentants ont souligné qu'aucun Etat ne pouvait, seul, faire face aux complexités et aux défis de la migration, et plus particulièrement de la migration Sud-Sud. Les stratégies régionales pouvaient souvent porter des fruits là où des stratégies mondiales étaient inefficaces. Certains ont recommandé d'adopter des approches novatrices pour adapter les accords de partenariat en place aux tendances émergentes et aux schémas en constante évolution.

Etant donné que la migration Sud-Sud était essentiellement intrarégionale, sous-régionale et transfrontalière, tous les participants ont estimé que les dialogues et processus consultatifs régionaux étaient des mécanismes utiles pour améliorer la

coordination des politiques et promouvoir le renforcement des capacités. Plusieurs ont demandé qu'une aide soit fournie pour renforcer ces processus.

Divers orateurs ont souligné qu'une grande partie des avantages de la migration Sud-Sud risquaient d'être perdus si les politiques manquaient de cohérence et étaient mal coordonnées à l'échelle nationale et, surtout, au niveau régional et interrégional. Il était indispensable de coopérer à l'échelle internationale et interrégionale si l'on voulait que la migration Sud-Sud soit mieux gérée. Un grand nombre de parties prenantes – organisations gouvernementales, ONG, milieux universitaires, représentants de la société civile et autres, dont les migrants eux-mêmes – devaient être étroitement associées, non seulement aux processus de discussion et de concertation, mais également aux prises de décision. Le débat sur la migration Sud-Sud pouvait contribuer à une amélioration de l'image des migrants et de la migration dans l'opinion. Il serait utile de sensibiliser à la diversité des formes de migration, pour faire pièce à l'idée selon laquelle elle coïnciderait exclusivement avec un schéma Sud-Nord.

Certains participants ont estimé qu'un bon débat sur la migration devrait associer le secteur privé et les milieux d'affaires, qui étaient d'importants acteurs dans le domaine de la migration. De nombreux orateurs ont estimé que le lancement de l'Alliance entre les secteurs public et privé était un exemple de coopération fructueuse entre toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé.

Session Voix de migrants

Au cours de la session consacrée aux voix de migrants, M. Moises Uamusse, Secrétaire général de l'Association des mineurs mozambicains (AMIMO) a, dans un exposé particulièrement émouvant, raconté sa trajectoire et son expérience de mineur puis de cofondateur et dirigeant de l'AMIMO.

Les participants se sont félicités de cette tribune offerte aux migrants dans le cadre de l'IDM. La session Voix de migrants

offrait une occasion unique de discussions et d'échanges directs entre migrants, responsables politiques et autres acteurs, et rappelait que la migration concernait des êtres humains.

Programmes et activités de l'OIM

La session consacrée à l'expérience et à la programmation de l'OIM a offert aux participants la possibilité de connaître les activités mises en œuvre par l'Organisation pour aider les pays à renforcer les capacités qui leur permettent de bien gérer la migration. Des programmes et des activités relevant des thématiques migration et santé ; migration, environnement et changement climatique ; réduction des risques de catastrophe ; et migration et développement humain ont été présentés. Des exposés ont également été faits sur l'action du Centre africain de renforcement des capacités et de l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations.

De nombreux participants ont fait l'éloge du rôle joué par le Centre africain en matière de formation, de renforcement des capacités et d'aide aux pays africains, et ont encouragé l'OIM à faire connaître largement ses activités et à les étendre à davantage de bénéficiaires. Certains ont lancé un appel pour que d'autres régions puissent profiter de l'expérience du Centre.

De nombreux orateurs ont également rendu hommage au rôle de l'Observatoire ACP sur les migrations et aux activités qu'il menait dans le domaine de la recherche et des études sur la migration Sud-Sud, soulignant qu'elles permettaient de combler l'absence de données, ce qui était indispensable pour pouvoir mieux gérer les flux migratoires entre pays et régions du Sud.

Genève, 25 mars 2014

RAPPORT FINAL

INTRODUCTION

En 2013, une conférence ministérielle sur la diaspora a été organisée dans le cadre du Dialogue international sur la migration (IDM)¹. Cette manifestation a marqué une étape importante dans la série des ateliers de l'IDM et a engagé l'OIM à s'appuyer sur la dynamique ainsi créée pour maintenir le même niveau d'intérêt lors des ateliers suivants. Toujours en 2013, le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, intitulé *Le bien-être des migrants et le développement*, a placé les migrants au cœur du débat sur la migration selon une approche axée sur les différents couloirs de migration (et pas uniquement sur les flux Sud-Nord ou pays à revenu faible/intermédiaire - pays à revenu élevé).

Le thème dominant choisi par les Membres pour orienter l'IDM en 2014 est intitulé « Mobilité humaine et développement : Tendances émergentes et nouvelles possibilités de partenariats ». Il devait être l'occasion d'examiner non seulement les tendances actuelles de la migration internationale, mais aussi des approches et des scénarios futurs, afin de suggérer des moyens permettant de s'y adapter au mieux. Il était prévu d'organiser deux ateliers sur ce thème pour débattre des sujets retenus par les Membres, à savoir « Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement » et « Migration et famille ».

Le premier des deux ateliers d'intersession, intitulé « Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement », s'est tenu à Genève (Suisse) les 24 et 25 mars 2014². Le second atelier aura lieu les 7 et 8 octobre 2014.

¹ De plus amples informations sur la Conférence ministérielle sur la diaspora sont affichées à l'adresse www.iom.int/cms/idmdmc.

² De plus amples informations sur l'atelier sont affichées à l'adresse www.iom.int/cms/idmsouthsouthmigration.

Le choix du thème et des sujets de discussion reflète le souhait des Membres de mettre à profit cette importante enceinte de discussions de l'OIM que constitue l'IDM pour étendre le champ du débat à de nouveaux aspects de la mobilité humaine, aux facteurs qui la sous-tendent, ainsi qu'aux chances et défis qu'ils présentent pour les familles, les communautés, les pays et les régions. Jusqu'à récemment, les discussions sur la migration menées dans les enceintes internationales portaient principalement sur les tendances et les schémas migratoires traditionnels, négligeant les nouveaux schémas et axes de la mobilité humaine. Comme le souligne le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013*, la migration n'est pas seulement un phénomène Sud-Nord, mais suit aussi d'autres grands couloirs puisqu'un tiers au moins des migrants se déplacent sur l'axe Sud-Sud, et 22 % sur l'axe Nord-Nord³.

Les discussions menées autour de ce thème lors de l'atelier ont porté sur de nombreux aspects de cette tendance majeure de la migration, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de ses caractéristiques, de son ampleur et de ses conséquences pour le développement. Elles ont également porté sur les accords de coopération et de partenariat en place qui visent à mieux gérer cette tendance. Les milieux universitaires, parmi lesquels des instituts de recherche prestigieux, de même que des fonctionnaires gouvernementaux et des praticiens du monde entier ont enrichi les débats par des interventions présentant des angles de vue politiques et géographiques. Il a aussi été question des incidences de ces tendances émergentes sur les migrants et sur les sociétés avec lesquelles ceux-ci entretiennent des liens. De nombreuses suggestions intéressantes et innovantes ont été faites pour adapter les cadres de coopération et les partenariats en place aux nouvelles tendances et aux nouveaux schémas identifiés. Le rôle des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) et des forums interrégionaux a été mis en relief et salué. Ces mécanismes inter-Etats contribuent en effet au renforcement de la coopération inter-Etats dans le domaine de la migration. Le rôle croissant du secteur privé et de la société civile dans la gestion des migrations a aussi été souligné, et les chances et les défis qui en découlent ont été analysés. A cet égard, les points

³ Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013*, page 25.

de vue de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et de FSI Worldwide (Business Development) ont été jugés particulièrement utiles pour comprendre comment les Etats peuvent collaborer au mieux avec le secteur privé.

Pendant les deux jours de discussions, de nombreux aspects de la mobilité de la main-d'œuvre ont été abordés, principalement la question du recrutement éthique, à l'heure où des efforts sont déployés pour créer un système de recrutement équitable et durable. Plusieurs aspects de cette question ont été évoqués, dont la manière de maximiser les avantages de la migration de main-d'œuvre, ou encore comment faire face à la mobilité des migrants hautement qualifiés. Les difficultés liées à la mise en œuvre de protocoles de la libre circulation ont été examinées.

Concrètement, l'atelier a débouché sur le lancement de l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique, ainsi que sur des discussions sur la façon dont l'OIM, ses partenaires, les gouvernements, le secteur privé et la société civile peuvent assurer la bonne mise en œuvre du Système IRIS d'intégrité du recrutement international.

L'atelier a offert aux participants la possibilité de mieux comprendre la migration Sud-Sud dans le contexte des tendances économiques et démographiques mondiales. Les précieuses contributions des orateurs représentant l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations, la Commission européenne et l'Union africaine ont donné lieu à des discussions approfondies et à une analyse théorique et empirique détaillée.

Le rôle des organisations internationales et des communautés économiques régionales et interrégionales a également été souligné. La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission de l'Union africaine ont fait des exposés intéressants sur la gestion de divers aspects de la mobilité humaine.

Conformément à l'objectif général de l'IDM visant à offrir aux Etats Membres une tribune pour des débats d'orientation sur des

thèmes nouveaux, l'atelier sur la migration Sud-Sud a contribué à jeter de nouvelles bases de discussion sur cette tendance récente. Il avait pour but de reconnaître et de mettre en lumière le phénomène de la mobilité humaine à l'échelle nationale et transnationale dans les pays du Sud, tout en s'intéressant de près à l'influence considérable qu'il exerce sur la gestion des migrations internationales à l'échelle mondiale, régionale et interrégionale.

Lors de la session consacrée à la programmation et à l'expérience de l'OIM, les participants ont pu prendre connaissance des nombreuses activités menées par l'OIM sur le terrain en rapport avec ce thème. Plusieurs participants représentant des pays bénéficiaires ont particulièrement mis en relief les services rendus à de nombreux pays africains par le Centre africain de renforcement des capacités (CARC).

Enfin, et comme plusieurs orateurs l'ont souligné, l'atelier a pu contribuer à l'amélioration de l'image des migrants et de la migration dans l'opinion, en battant en brèche la conception traditionnelle selon laquelle la migration suit exclusivement un axe Sud-Nord.

OBJET ET BUT DE L'ATELIER

L'atelier a rassemblé environ 230 participants, dont des responsables politiques et des praticiens du monde entier spécialistes de la migration et du développement, du travail, du recrutement, de la santé, de l'environnement et du changement climatique et de questions connexes. Ils représentaient les gouvernements de plus de 80 pays, ainsi que 18 organisations internationales, 12 organisations non gouvernementales et des établissements universitaires.

Les participants ont mis en commun des données d'expérience, des enseignements, de bonnes pratiques et des stratégies visant à gérer les complexités des nouvelles tendances migratoires. L'atelier visait principalement à :

- Offrir aux Membres de l'OIM l'occasion d'examiner les nouvelles tendances migratoires, leurs facteurs sous-jacents et leurs conséquences pour le développement, et de découvrir comment les parties prenantes en tiennent compte lors de la formulation et de la mise en œuvre de leurs politiques ;
- Réunir des représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de communautés régionales, des milieux universitaires, du secteur privé et de la société civile pour un échange de vues et d'expériences sur les réponses à apporter à la dynamique migratoire, afin de dégager de bonnes pratiques de gestion commune des chances et des défis en vue d'obtenir des résultats positifs en matière de développement ;

- Mettre en commun des exemples de partenariats public-privé fructueux noués à l'échelle bilatérale, régionale et interrégionale, ainsi que des idées novatrices pour instaurer des partenariats multipartites plus solides destinés à renforcer les effets positifs des tendances migratoires complexes ;
- Offrir aux participants l'occasion de se familiariser avec l'expérience de l'OIM, ses programmes et ses efforts visant à exploiter le potentiel de développement de la migration et de diminuer ses coûts.

Un document de travail remis aux participants avant l'atelier présentait les notions essentielles, les enjeux et les thèmes principaux. Les conclusions des débats ont été présentées à la fin de l'atelier dans un résumé. Ces deux documents sont inclus dans le présent rapport.

DELIBERATIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER

Le présent rapport s'articulera autour des énoncés ci-après, qui résumement les principales conclusions de l'atelier⁴.

1. Un recrutement équitable et éthique est essentiel pour protéger les migrants et renforcer leur contribution au développement.
2. Les tendances de la mobilité humaine dans le Sud demandent à être étudiées plus avant et appellent une attention accrue de la part des politiques.
3. Il y a lieu de développer les capacités de collecte et d'analyse des données sur les nouvelles tendances migratoires afin d'en améliorer la compréhension et d'élaborer des politiques en connaissance de cause.
4. Aucun Etat ne peut, seul, bien gérer des dynamiques migratoires complexes.
5. L'articulation entre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la migration Sud-Sud appelle une attention accrue de la part de la communauté internationale.

⁴ Ce rapport repose sur l'atelier IDM mais n'entend pas constituer un résumé exhaustif des délibérations. Il reprend des exemples et expériences présentés lors de l'atelier, sans prétendre ni vouloir en juger l'intérêt ou l'utilité. L'OIM n'est pas responsable des inexactitudes factuelles qu'auraient pu renfermer les communications faites à l'atelier et reprises ici. Les informations contenues dans le rapport remontent au mois de mars 2014 ; certaines situations peuvent avoir changé depuis.

6. Il y a lieu de tenir compte du rôle important des communautés économiques régionales et des PCR dans le renforcement des capacités et la coopération entre leurs membres.

1. Un recrutement équitable et éthique est essentiel pour protéger les migrants et renforcer leur contribution au développement

Face aux mutations socioéconomiques partout dans le monde, la migration de main-d'œuvre est un moteur essentiel de la mobilité humaine. L'accroissement des flux migratoires ouvre d'importantes possibilités de développement dans les pays de destination et d'accueil. Le respect de normes de recrutement éthiques universellement acceptées sert la cause tant des migrants que des employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre étrangère, et contribue à l'économie des pays d'origine et de destination. Malgré cet énorme potentiel, de nombreux migrants sont exploités dès le début du processus de migration de travail, au stade du recrutement. Des pratiques de recrutement contraires à l'éthique exposent les travailleurs à d'importantes atteintes à leurs droits humains, telles que le travail forcé et la traite aux fins de travail, et compromettent leur contribution au développement. D'où la nécessité de limiter de telles pratiques lors du recrutement, afin de protéger les travailleurs migrants et le marché du travail national. On a jugé que la concertation internationale sur la migration, y compris le Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), et les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015, devait s'intéresser en priorité à la réduction des coûts de recrutement mais aussi, plus généralement, aux coûts de la migration. Un recrutement équitable et éthique profite à toutes les parties prenantes (recruteurs, employeurs et travailleurs migrants), et crée des synergies propices au développement et à la croissance.

Défis pour le recrutement éthique. L'adoption de pratiques de recrutement éthiques est un chemin parsemé d'embûches, comme l'ont indiqué des praticiens lors de l'atelier. FSI Worldwide, une entreprise à but lucratif spécialisée dans la fourniture de main-

d'œuvre, s'emploie à mettre en place un recrutement éthique dans les pays sources. Elle a évoqué les sérieux obstacles auxquels elle se heurte, tels que l'ignorance, de la part du secteur public et privé dans les pays d'origine et de destination, de l'ampleur et de la nature du problème. Elle a relevé qu'en bout de chaîne, les employeurs soucieux de recrutement éthique sont confrontés à une absence de choix, en raison de la prééminence d'un modèle commercial international qui récompense les comportements malhonnêtes, et ont du mal à établir une distinction entre les acteurs intègres et ceux dépourvus de scrupules. Enfin, elle a jugé nécessaire de rassembler des éléments de preuve étayés par des données pour démontrer qu'un recrutement éthique est conforme aux intérêts commerciaux des employeurs et des grandes sociétés.

L'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique défendra la création d'outils innovants, tels que le système IRIS, afin de faciliter l'élimination de pratiques de recrutement inéquitables et contraires à l'éthique. Les représentants de gouvernements, de sociétés privées, d'organisations internationales et de la société civile ont reconnu la nécessité d'améliorer la protection des travailleurs migrants et de réduire les coûts économiques et sociaux de la migration. Malgré les efforts des gouvernements pour régler le recrutement et le rendre conforme au droit international, de nombreux problèmes subsistent, dont l'absence de réglementation dans de nombreux Etats, la mise en œuvre inadéquate des lois existantes, les incohérences entre les cadres juridiques, et des lacunes dans l'application des textes en raison de la nature transfrontalière du recrutement international.

- De nombreux participants ont reconnu l'utilité d'un outil tel que le système IRIS, qui permettra de renforcer les partenariats public-privé noués pour lutter contre le recrutement malhonnête. Certains ont invité les gouvernements à aider l'OIM à élaborer cet outil d'actualité, dans le but d'inciter les agences de recrutement à adopter des pratiques de recrutement équitables et transparentes. Selon eux, l'Alliance entre les secteurs public et privé et le système IRIS constituent surtout des possibilités de promouvoir la défense et la protection des droits des travailleurs migrants et leur capacité à contribuer au développement des pays de destination et d'accueil.

- Pour les Philippines, le recrutement équitable et éthique doit faire partie intégrante de tout cadre politique garantissant la protection sociale des travailleurs migrants. La mise en œuvre de pratiques de recrutement éthiques repose sur l'adoption de cadres bilatéraux, régionaux et multilatéraux, tels que les codes internationaux de recrutement éthique volontaires. Les partenariats stratégiques noués entre organismes de réglementation, recruteurs et employeurs permettront aux gouvernements non seulement de mieux gérer la migration transfrontalière, de réglementer le recrutement et de limiter les pratiques sans scrupules, mais aussi de mieux protéger les travailleurs migrants et leur famille. Comme l'ont souligné les Philippines, le système IRIS – en tant que mécanisme d'accréditation et de surveillance volontaire destiné aux intermédiaires du recrutement international de main-d'œuvre – pourrait s'appuyer sur un fichier et une plateforme de diffusion d'informations en ligne qui complèteraient la fourniture de programmes améliorés de renforcement des capacités. Cette stratégie innovante incitera les agences de recrutement international à suivre des pratiques loyales et transparentes.
- Les Philippines ont aussi estimé que les employeurs et les agences de recrutement privées devraient sérieusement envisager d'adopter le système IRIS en s'inspirant de l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer qui, depuis 2002, adopte progressivement les normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et encourage les agences de recrutement qu'elle contrôle à adopter des systèmes de gestion de la qualité et la certification qualité ISO. Ces efforts se sont traduits par une plus grande efficacité administrative et une amélioration globale de la qualité des services fournis par les établissements certifiés ISO, ce qui a contribué à l'élimination d'intermédiaires du recrutement informels ou non agréés. En conséquence, les coûts et les risques pour les migrants en quête d'un emploi à l'étranger ont été considérablement réduits.
- Autre exemple intéressant des efforts énergiques déployés par les Philippines : le système mis en place par l'Administration pour l'emploi outre-mer pour valoriser des agences de recrutement aux prestations exemplaires et pénaliser celles

qui ne se conforment pas aux règles, afin d'inciter les milieux d'affaires à adopter des pratiques équitables et éthiques.

- La Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes a présenté le point de vue des employeurs sur l'utilité de partenariats public-privé pour promouvoir un recrutement équitable et éthique dans le contexte de la migration Sud-Sud. Il est indispensable de respecter des règles communes si l'on veut diminuer les cas de recrutement informel. L'Inde a adopté une loi sur l'émigration en 1983. Le protectorat général des émigrants institué en 1837 régit, aujourd'hui encore, le système de recrutement éthique en vigueur en Inde. Par ailleurs, le Ministère des affaires indiennes d'outre-mer a entrepris de mettre en œuvre un projet de gouvernance de la migration en ligne⁵ appelé « e-Migrate Project », qui devrait démarrer sous peu. En offrant une plateforme électronique intégrée reliant les principaux acteurs (recruteurs, employeurs, services de l'immigration, consulats indiens à l'étranger, compagnies d'assurance et administrations publiques), ce projet vise à garantir le bien-être des migrants, à faciliter le processus d'émigration et à le rendre plus efficace. Il sera rattaché au projet « e-Passport », qui doit déboucher sur une nouvelle génération de passeports électroniques contenant des informations biométriques, pour une sécurité et une transparence accrues. La Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes a estimé que le projet « e-Migrate » pourrait, à terme, être relié au système IRIS.
- La promotion de pratiques de recrutement équitables fait partie intégrante du programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En 2014, pendant sa présidence du Groupe mondial sur la migration (GMG), celle-ci veut redoubler d'efforts pour lutter contre les pratiques de recrutement malhonnêtes. Au titre de son initiative pour un recrutement équitable, elle s'emploie à rassembler des organisations de travailleurs et d'employeurs, des gouvernements, des ONG, les organismes membres

⁵ De plus amples informations sont affichées sur la page Internet du Ministère des affaires indiennes d'outre-mer, <http://moia.gov.in/services.aspx?id1=85&id=m2&idp=85&mainid=73>.

du GMG et d'autres acteurs, afin d'engager un dialogue multipartite et lancer une série d'ateliers sur un cadre général d'orientation et les synergies possibles avec d'autres initiatives. Par souci de cohésion avec d'autres processus et initiatives en cours, l'OIT a inclus ses activités dans celles de l'équipe spéciale chargée du travail décent qu'elle copréside avec l'OIM.

- La Commission internationale catholique pour les migrations (CICM) s'est félicitée du lancement de l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique et de l'adoption d'approches novatrices, telles que le système IRIS, pour s'attaquer au recrutement contraire à l'éthique. La création et la mise en œuvre d'outils concrets doit impérativement reposer sur de solides partenariats entre des organisations de la société civile du monde entier et de l'ensemble des Etats, l'OIM, le système des Nations Unies et des acteurs du secteur privé.

Les milieux d'affaires et les gouvernements doivent faire preuve de la diligence voulue pour garantir un recrutement équitable et éthique dans leurs chaînes d'approvisionnement en main-d'œuvre et partager le fardeau de la responsabilité en matière de protection des droits des travailleurs. De nombreux orateurs ont souligné que la décision d'agir ensemble pour promouvoir un recrutement éthique a d'importantes conséquences pour le secteur privé (intérêts commerciaux) et les gouvernements (droits des migrants).

- Le Ministre du travail, des relations industrielles et de l'emploi de Maurice a estimé que tant les milieux d'affaires que les pays n'accepteront de se tenir à des règles de recrutement éthique que s'ils croient pouvoir tirer profit d'une telle démarche. A cet égard, un système international d'homologation des pratiques de recrutement équitables, en vertu duquel un pays et, par conséquent, les agences de recrutement opérant sur son territoire, seraient homologués en raison de leurs pratiques conformes aux principes de recrutement équitables et éthiques, pourrait favoriser l'investissement. Les agences de recrutement homologuées pourraient ainsi se distinguer des intermédiaires sans scrupules et tirer un avantage économique de leur réputation de partenaires fiables et

loyaux auprès des employeurs soucieux de recrutement éthique. Des accords conclus entre les Etats parties au système d'homologation international garantiraient que les agences de recrutement homologuées respectent effectivement les principes, et qu'elles soient tenues pour responsables en cas de manquement. De tels accords pourraient, en outre, promouvoir le partage d'informations entre les parties sur les pratiques de recrutement équitables et éthiques, de façon à éliminer les abus. Cette proposition a reçu l'appui de la Commission de l'Union africaine.

- Selon FSI Worldwide, une protection efficace des travailleurs ne peut être assurée que si toutes les parties prenantes – recruteurs, employeurs et gouvernements – acceptent de partager les responsabilités en matière de sécurité des travailleurs.
- Les Etats-Unis ont fait valoir que non seulement les milieux d'affaires, mais aussi les Etats en tant qu'employeurs, doivent prendre la tête des efforts visant à encourager le recrutement équitable et éthique. Par exemple, le Président Barack Obama a récemment signé le décret présidentiel n° 13 627 sur le renforcement des garanties contre la traite des personnes prévues dans les contrats fédéraux, qui interdit aux adjudicataires de marchés fédéraux et à leurs employés, ainsi qu'à leurs sous-traitants et à leurs employés de mener les activités liées à la traite visées par le décret, et notamment de recourir à des pratiques trompeuses ou frauduleuses lors du recrutement et d'imposer des frais de recrutement aux employés. Ce décret renforce en outre l'efficacité de la politique de tolérance zéro du Gouvernement à l'égard de la traite des personnes.
- La Commission de l'Union africaine a cité un exemple de pratique de recrutement contraire à l'éthique dans un pays de l'Afrique subsaharienne pour montrer comment des intermédiaires du recrutement prélèvent des frais auprès des demandeurs d'emploi au lieu de se conformer à des modalités de recrutement éthiques, où seuls les employeurs sont assujettis à des frais. Cet exemple illustre un cas où les agences ne sont pas encouragées à adopter des pratiques de recrutement équitables et éthiques, et souligne le rôle majeur

qui incombe aux pays sources pour réglementer les activités de recrutement et protéger ainsi leurs travailleurs migrants contre les abus.

- La Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes a souligné qu'un recrutement éthique n'est possible que si tous les acteurs – employeurs, employés, agences de recrutement et gouvernements – font partie du même système qui vise à une bonne gestion de la migration de main-d'œuvre et à l'amélioration du bien-être des migrants.
- Comme l'ont relevé plusieurs orateurs, des médias libres et puissants peuvent jouer un rôle important en dénonçant le recrutement malhonnête par des reportages sur les abus dans les procédures de recrutement. Par exemple, dans le cadre de sa collaboration avec le secteur privé, la CICM a travaillé étroitement avec les médias sous la forme de séances d'information, de rapports et de recherches sur les pratiques suivies dans le domaine de la migration et du recrutement.
- Enfin, de nombreux participants ont fait observer qu'une réglementation gouvernementale rigoureuse de la gestion de la migration de main-d'œuvre est indispensable si l'on veut que les milieux d'affaires se conforment à des principes équitables et éthiques. Des outils tels que le système IRIS pourraient servir à atténuer les risques liés à l'embauche et à la migration de travailleurs et protéger ainsi ces derniers contre des comportements sans scrupules.

Démontrer l'intérêt du recrutement éthique pour les milieux d'affaires. Plusieurs orateurs ont signalé que pour garantir des pratiques de recrutement éthiques, il faut démontrer aux parties prenantes qu'il peut être commercialement intéressant d'adopter des principes de recrutement équitables et éthiques.

- FSI Worldwide est sur le point de mettre en œuvre un projet expérimental visant à démontrer que le recrutement éthique et une bonne gestion des ressources humaines sont conformes aux intérêts commerciaux du secteur de la construction, et qu'ils présentent des avantages socioéconomiques pour les travailleurs et leur famille. Le projet consistera à surveiller trois groupes de travailleurs népalais peu qualifiés dans le

cadre de projets de la Fondation du Qatar qui respectent à des degrés divers les Normes de bien-être des travailleurs migrants de la Fondation (qui complètent le droit du travail qatarien afin de couvrir tous les aspects de la gestion de la main-d'œuvre migrante : recrutement, emploi, santé, sécurité et environnement, logement, gestion du bien-être, etc.). Le premier groupe sera recruté et administré par un entrepreneur indépendant de FSI Worldwide et de la Fondation du Qatar, qui réunira des preuves établissant que les demandeurs d'emploi versent des frais de recrutement, que leur contrat est modifié, que leur protection sociale et leurs conditions de vie sont médiocres, et surveillera d'autres indices d'exploitation par le travail. Les niveaux de productivité de ce groupe serviront de valeur de référence aux fins de comparaison avec les groupes suivants – sur la base d'une analyse de données historiques. Le deuxième groupe sera recruté par FSI Worldwide dans le cadre d'une filière sûre où les demandeurs d'emploi ne paient aucun frais et ne sont pas exposés à la corruption. Après quoi, il sera administré par un entrepreneur du secteur de la construction, qui fera l'objet d'un contrôle pour s'assurer qu'il respecte les normes de la Fondation du Qatar, afin de montrer l'évolution des résultats du groupe. Le troisième groupe suivra le modèle établi par FSI Worldwide et la Fondation, y compris en ce qui concerne le recrutement, le logement, la sécurité sociale, et la direction et la surveillance des équipes de construction. FSI Worldwide collaborera étroitement avec l'entrepreneur pour administrer les travailleurs, en renforçant la surveillance et la gestion de l'activité sur les chantiers, et pour veiller à ce que les besoins en matière de protection sociale soient couverts, en mettant en œuvre l'intégralité des normes de la Fondation du Qatar. Les incidences socioéconomiques de ce projet pilote seront surveillées par J-Pal, Laboratoire d'action contre la pauvreté (une société spécialisée dans les études d'impact basée aux Etats-Unis), et la productivité sera évaluée conjointement avec Constructing Excellence (un cercle de réflexion sur les pratiques exemplaires basé au Royaume-Uni)⁶.

⁶ Pour plus d'informations sur ce projet pilote, prière de contacter Nick Forster, premier Vice-Président de FSI Worldwide, Directeur « Business Development » nforster@fsi-worldwide.com.

Les discussions sur le recrutement éthique ont porté sur les difficultés et la complexité de la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre et sur les effets négatifs des pratiques de travail illégales et abusives sur les travailleurs migrants et leur famille. A cet égard, la Turquie a estimé que des pratiques de recrutement contraires à l'éthique peuvent compromettre le bien-être des migrants dans les communautés d'accueil et d'origine et les acquis du développement à l'échelle internationale. En tant que future présidente du FMMD, elle a plaidé en faveur d'une participation accrue du secteur privé aux discussions multilatérales pour contribuer à l'élimination des pratiques de recrutement non éthiques.

Une bonne mise en œuvre des principes de recrutement éthiques passe nécessairement par l'adoption d'une législation appropriée et d'instruments internationaux de protection des droits de l'homme et du travail. Les participants ont reconnu que pour inciter le secteur privé à se conformer aux normes internationales, il faut avant tout que les gouvernements soient en mesure d'adopter des lois et des politiques appropriées et conformes aux instruments juridiques existants.

- Une application effective des conventions internationales existantes est nécessaire pour garantir un recrutement équitable et éthique et, ce faisant, protéger les travailleurs. C'est pourquoi, soucieuse d'assurer la protection des travailleurs maritimes et la compétitivité de son industrie des transports maritimes, Maurice a ratifié le 30 mai 2014 la Convention du travail maritime, qui prévoit une protection complète pour les gens de mer tout en favorisant des conditions permettant une concurrence loyale entre armateurs.
- Le Ministre du travail, des relations industrielles et de l'emploi de Maurice a aussi annoncé la rédaction d'une nouvelle loi qui interdit aux agences de recrutement de faire payer des frais aux travailleurs, quel que soit le secteur. Toute violation de cette loi serait sévèrement punie par des sanctions financières, voire un emprisonnement.
- Selon l'OIE, il est important que les gouvernements se dotent d'une législation qui permette aux alliances public-privé

sur le recrutement éthique d'être efficaces. Les efforts des secteurs public et privé ne sauraient remplacer une législation nationale, mais ils peuvent y contribuer par la mise en œuvre de nouveaux outils complémentaires. D'où la nécessité d'un dialogue multipartite.

- Pour les Etats-Unis, les principes fondamentaux adoptés par les Etats membres de l'OIT, un état de droit fort et des cadres juridiques appropriés qui prévoient de sévères sanctions à l'encontre des contrevenants sont les éléments clés d'une bonne ligne d'action nationale en matière de recrutement équitable et éthique.
- FSI Worldwide estime que pour obliger les entreprises à adopter des pratiques de recrutement éthiques, les gouvernements doivent leur offrir un soutien législatif approprié et élaborer et mettre en œuvre une législation transfrontalière qui vise à garantir que les travailleurs sont recrutés et employés de manière éthique, et qu'ils n'aient pas de frais à payer. Les gouvernements doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces, puis veiller à ce que des ressources suffisantes soient disponibles pour en assurer le respect rigoureux – par exemple en contrôlant les recruteurs et les employeurs et en poursuivant les contrevenants en justice.
- Pour le Bangladesh, le recrutement doit systématiquement être éthique, ce qui suppose un processus loyal et transparent, respectueux de la dignité des travailleurs. En outre, l'employeur doit assumer les frais de recrutement et veiller à ce que les droits des travailleurs migrants soient protégés, afin d'atténuer les risques d'exploitation et d'abus. Les pays d'origine et d'accueil doivent veiller à ce que les agences de recrutement et les employeurs respectent les normes établies.

Adopter une approche fondée sur les droits de l'homme. Promouvoir des pratiques de recrutement équitables revient à protéger les droits des travailleurs migrants et à améliorer leur bien-être ainsi que celui de la société dans laquelle ils vivent, par exemple, en empêchant les travailleurs migrants de devenir les victimes de pratiques malhonnêtes, d'abus graves et de la traite d'êtres humains. Des orateurs ont plaidé pour un plus grand

respect des normes internationales ainsi que pour l'élaboration de lois et d'outils nationaux en matière de recrutement de main-d'œuvre à l'intention du secteur privé, afin de protéger les droits humains des migrants, et plus particulièrement les diverses catégories de migrants vulnérables.

L'Argentine a expliqué que l'Amérique du Sud – où le taux de migration interrégionale, essentiellement aux fins de travail, est estimé à 85 % – adopte une approche fondée sur les droits pour garantir la parité entre travailleurs migrants et nationaux (surtout en ce qui concerne l'accès aux services sociaux, tels que les soins de santé, la liberté d'association et l'accès à un travail décent). En renforçant le respect des règles juridiques existantes, les Etats visent à décourager les mouvements de migration irrégulière et à renforcer la surveillance du secteur informel.

L'OIE estime que l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique doit encourager les efforts visant à associer les milieux d'affaires aux discussions internationales sur les droits de l'homme. Dans ce sens, la migration forcée doit faire partie intégrante des projets et discussions sur le recrutement éthique. Les réfugiés constituent souvent un immense réservoir de compétences, de connaissances et d'expérience qui est largement inexploité mais qui présente un potentiel de développement également pour les communautés d'accueil. S'attaquer aux problèmes d'intégration de cette catégorie de migrants et des communautés qui les accueillent permettrait aux réfugiés de longue durée d'apporter une valeur ajoutée à leur communauté d'accueil grâce à leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience.

Dans le même ordre d'idées, l'OIT a souligné que les travailleurs migrants vulnérables et peu qualifiés peuvent être la proie d'intermédiaires du recrutement qui agissent hors du cadre réglementaire. Les migrants pris dans une crise sont particulièrement exposés au risque de pratiques de recrutement constitutives d'exploitation. Cette question appelle une attention accrue et doit être incluse dans les discussions sur l'élaboration d'instruments nationaux et l'application de normes juridiques internationales.

L'OIT a aussi souligné que les pratiques abusives qui ont cours lors du recrutement subsistent souvent dans la relation de travail, ce qui compromet gravement la contribution des travailleurs à leur bien-être et les acquis du développement à l'échelle locale. C'est pourquoi, les politiques doivent prendre en considération les relations d'interdépendance entre le recrutement et l'emploi. Les Etats membres sont de plus en plus nombreux à encourager l'OIT à renforcer la réglementation applicable aux intermédiaires du recrutement de main-d'œuvre, conformément à la Convention n° 181 de l'OIT concernant les agences d'emploi privées. La ratification de cet instrument et la mise en œuvre de ses dispositions qui protègent les travailleurs migrants constitueraient une étape importante vers l'amélioration de la gouvernance de la migration, réduirait l'exploitation des demandeurs d'emploi (y compris les travailleurs migrants) lors du recrutement, et améliorerait véritablement les acquis du développement.

Les Etats-Unis ont mis en évidence le rôle qui incombe aux employeurs, aux côtés de l'Etat et d'autres acteurs, pour venir en aide aux migrants pris au piège dans des pays touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit. A cet égard, ils ont cité la récente initiative « Migrants dans les pays en crise », qu'ils copilotent avec les Philippines et qui bénéficie de la participation de l'Australie, du Bangladesh, du Costa Rica, de l'Ethiopie et de la Commission européenne, ainsi que du soutien de l'OIM, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, et de l'Institut pour l'étude des migrations internationales de l'Université de Georgetown. Cette initiative vise à renforcer les capacités des Etats et des autres parties prenantes pour qu'elles puissent alléger les souffrances et protéger la dignité et les droits des migrants pris dans des pays frappés par une crise grave⁷.

⁷ De plus amples informations sur cette initiative sont affichées à l'adresse : www.iom.int/cms/micic.

2. Les tendances de la mobilité humaine dans le Sud demandent à être étudiées plus avant et appellent une attention accrue de la part des politiques.

Les orateurs ont réaffirmé l'importance de la mobilité humaine dans le Sud. Un grand nombre d'entre eux ont jugé les discussions de l'atelier particulièrement opportunes car elles détournent l'attention de la migration Sud-Nord au profit des mouvements Sud-Sud, tout aussi importants. Etant donné sa diversité, la complexité de ses tendances et son potentiel pour le développement, la migration Sud-Sud appelle une attention accrue. Ce n'est que depuis peu qu'elle retient l'attention des politiques. Elle recèle un immense potentiel pour le développement, en raison de l'importante migration de main-d'œuvre mais aussi de l'augmentation des flux et de l'échange de compétences entre pays et régions du Sud. Dans un monde interdépendant et marqué par de profondes inégalités sur le plan du développement économique, la mobilité humaine présente de nouvelles tendances pour s'adapter aux dynamiques sociales, économiques, démographiques et environnementales. Cette évolution présentera probablement de nouveaux défis pour les décideurs, qui devront actualiser et adapter leurs politiques. Ainsi, lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu en octobre 2013, les gouvernements se sont déclarés « conscients de la complexité des flux migratoires et du fait qu'il existe aussi des mouvements migratoires internationaux à l'intérieur de mêmes régions géographiques et, dans ce contexte, [ils ont demandé] que soient mieux étudiés les circuits migratoires à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre. »

Aucune définition de l'expression « Sud-Sud » n'a été donnée lors de l'atelier. Les trois méthodes couramment utilisées pour définir le « Sud », élaborées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont été employées indifféremment. Par exemple, la Commission européenne estime que le terme « Sud-Sud », bien qu'il ait l'avantage d'être concis, peut être ambigu. C'est pourquoi, elle parle de « migration entre pays à revenu faible ou moyen » pour désigner la « migration Sud-Sud ».

De nouveaux schémas de mobilité humaine apparaissent entre pays du Sud. Des facteurs économiques, sociaux, démographiques et environnementaux, entre autres, façonnent de nouvelles dynamiques migratoires. Des pays généralement considérés comme des pays de destination deviennent de plus en plus des pays d'origine ou de transit. La migration intrarégionale, pour sa part, devient une tendance importante de la migration Sud-Sud. En Afrique, 63 % des mouvements sont intrarégionaux. Une partie des flux Sud-Sud est due à des retours au pays provoqués par des difficultés économiques et autres dans les pays d'accueil. Par exemple, la mise en œuvre de régimes de libre circulation dans certaines régions du Sud, notamment en Afrique subsaharienne, a été à l'origine d'importants flux de retour entre pays du Sud.

- Des recherches menées par l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) du Cameroun sur les incidences du développement de la migration Sud-Sud en Afrique de l'Ouest montrent que dans un contexte de grandes inégalités de développement dans le monde, auquel s'ajoutent des facteurs liés à la sécurité et au changement climatique, les migrations dans le monde façonnent une nouvelle géographie : les flux Sud-Nord traditionnels sont remplacés par d'importants flux Sud-Sud. Le profil des migrants évolue lui aussi : les femmes et les jeunes sont de plus en plus nombreux dans les flux migratoires.
- La migration à destination de l'Afrique du Sud depuis les pays voisins remonte au XIX^e siècle, et était surtout motivée par des pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs minier et agricole. En raison de l'évolution politique, économique et sociale dans certains pays de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) depuis 1994, de nouveaux schémas de migration économique se dégagent en Afrique du Sud. Par ailleurs, bien que le Nigéria ne soit pas membre de la SADC et qu'il ne soit traditionnellement pas un pays d'émigration vers l'Afrique du Sud, on estime que 12 210 migrants nigériens sont entrés en Afrique du Sud en 2011.
- Le représentant de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes a présenté les tendances actuelles de la migration en Inde, qui avait connu la plus grande

mobilité humaine Sud-Sud au XIX^e siècle. Aujourd'hui, l'Inde est confrontée, entre autres, à d'importants flux Sud-Sud à destination des pays du Golfe, qui représentent 90 % des flux au départ de l'Inde, à la féminisation croissante de la migration de main-d'œuvre, et au taux de migration de retour le plus élevé au monde – quelque 100 000 cadres retournent chaque année en Inde.

- Les pénuries de main-d'œuvre dans des pays émergents du Sud, tels que l'Angola, le Nigéria, l'Afrique du Sud, la Chine, l'Indonésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Fédération de Russie et la Turquie, représentent d'importantes possibilités d'emploi pour les Philippins qui, depuis quelques années, sont de plus en plus nombreux à se rendre dans ces pays en quête de travail.
- La féminisation de la migration est également une tendance courante aux Philippines : en 2012, les femmes représentaient 54 % des travailleurs philippins engagés pour la première fois à l'étranger ; elles occupaient, pour une large part, un emploi dans le secteur des services et, dans une moindre mesure, une place de cadre ou d'employé hautement qualifié.
- Les étudiants congolais préfèrent désormais l'Afrique aux destinations du Nord. Un nombre croissant d'entre eux choisissent le Ghana. Ce nouveau schéma de mobilité ouvrira de nouvelles perspectives de coopération et de partenariat pour le Congo.
- La Commission européenne et le représentant de la CEDEAO ont fait état du pourcentage élevé (estimé à 73%) de la mobilité intrarégionale dans la région de la CEDEAO. Cette tendance est en passe de s'accroître avec la mise en place de politiques et d'outils visant à améliorer la libre circulation des personnes.
- En Amérique latine, les flux de migration intrarégionale Sud-Sud vont s'accroître. Par exemple, la croissance économique que connaît l'Argentine, ainsi que la réduction des inégalités sociales et une politique davantage axée sur la protection des droits de l'homme et le bien-être des migrants

dans la région figurent parmi les principaux facteurs de mobilité. La migration intrarégionale est également favorisée par l'adoption d'instruments juridiques qui garantissent aux migrants le droit de résidence et l'égalité de leurs droits humains, tels que l'accord conclu en 2002 entre l'Etat plurinational de Bolivie et le Chili sur le droit de résidence des ressortissants des pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR).

- En application de la loi n° 25 871 de 2004, l'Argentine met en œuvre une nouvelle politique migratoire qui considère la migration comme un droit de l'homme et qui est donc axée sur les migrants et la protection de leurs droits. Pour cette raison, mais aussi en raison de sa croissance économique, l'Argentine attire de plus en plus des flux migratoires Sud-Sud, notamment aux fins de travail. Depuis peu, elle est aussi devenue un pays de destination pour les migrants en provenance du Nord.

La migration Sud-Sud engendre de nombreux problèmes complexes et variés pour les pays et les migrants, tels que d'importants mouvements irréguliers, la vulnérabilité des migrants pris dans une crise, un afflux important de migrants forcés et de réfugiés, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, la pénurie d'emplois, le vieillissement de la population et l'absence de main-d'œuvre qualifiée, des pratiques de recrutement malhonnêtes et abusives, la protection des travailleurs migrants et de leur famille, la montée de la xénophobie et une migration de retour massive. Nombre de pays touchés par la migration Sud-Sud ne disposent pas des ressources, des structures et des cadres de gouvernance leur permettant de bien gérer, dans leur intérêt, les problèmes qui découlent de la migration et de protéger les travailleurs migrants. L'absence de données fiables sur des tendances migratoires complexes, un partage d'informations insuffisant entre pays touchés, et le manque de structures de partenariat constituent des difficultés supplémentaires.

- L'Observatoire ACP s'emploie à améliorer la disponibilité des informations et des données sur la migration Sud-Sud

à l'intention des pays ACP. Ses recherches montrent que les flux Sud-Sud sont devenus beaucoup plus importants que la migration Sud-Nord. Ce phénomène vaste et complexe a en outre des conséquences socioéconomiques et culturelles considérables.

- De nombreux orateurs ont estimé que l'intégration des migrants et le respect de leurs droits humains fondamentaux, quel que soit leur statut, constituent l'un des principaux défis de la migration et un obstacle majeur aux retombées positives de la migration. Le représentant du Costa Rica a souligné que la migration irrégulière était un défi majeur de la migration de main-d'œuvre et qu'elle avait d'importantes incidences négatives sur les migrants et leur famille. Au Costa Rica, les travailleurs migrants jouissent des mêmes droits que ceux accordés aux nationaux par la Constitution. Par ailleurs, le Gouvernement travaille à l'élaboration d'un cadre juridique qui énonce les droits et obligations de toutes les catégories de travailleurs migrants (réguliers ou irréguliers).
- Le Soudan du Sud a souligné les difficultés que pose l'afflux d'un grand nombre de travailleurs migrants, surtout irréguliers, attirés par les possibilités d'emploi dans le pays. Il a demandé le soutien de la communauté internationale pour élaborer un cadre en matière d'immigration qui facilite la gestion des frontières et pour mener des recherches sur les tendances actuelles de la migration de main-d'œuvre au Soudan du Sud, afin de mieux évaluer les effets sur le pays.
- Dans la région de la SADC, la migration de main-d'œuvre fait traditionnellement l'objet d'une attention soutenue, en raison des perspectives économiques offertes par des pays en pleine croissance comme l'Afrique du Sud, le Botswana, la Zambie et, récemment, l'Angola, dont le développement industriel dépend en partie de la main-d'œuvre étrangère. Cependant, les travailleurs et leur famille ne bénéficient souvent d'aucune protection sociale. Le recours, partout dans le monde, à des accords bilatéraux et multilatéraux de sécurité sociale est considéré comme la meilleure façon d'étendre la couverture sociale aux travailleurs migrants. A l'intérieur de la SADC, ces accords sont peu nombreux, au détriment des

travailleurs. De surcroît, les différences structurelles entre les divers régimes de sécurité sociale en vigueur compliquent encore la situation.

- Les déplacements de communautés nomades ont été de tout temps une importante forme de mobilité dans le Sud, constituant une stratégie de subsistance essentielle pour des communautés vivant dans des écosystèmes fragiles et pauvres en ressources. Ce phénomène est caractérisé par une dynamique de plus en plus complexe due, entre autres, aux conflits, au manque de ressources et à la modification de l'environnement. Consciente que ce schéma de mobilité peut être une importante stratégie d'adaptation, l'OIM s'emploie à préserver et réhabiliter des routes de migration traditionnelles, à faciliter les déplacements de personnes et de communautés, à protéger et aider ceux qui se déplacent, surtout les plus vulnérables, et à renforcer et stabiliser les communautés de destination. De la sorte, l'OIM réduit les vulnérabilités existantes, prévient l'apparition de risques futurs, et développe les capacités d'adaptation des communautés en cas de catastrophes naturelles ou causées par l'homme.
- En 2013, la Chine a enregistré un déficit migratoire de plus de 8 millions de personnes, soit deux fois plus qu'en 1990, devenant ainsi le quatrième pays d'origine au monde après la Fédération de Russie, l'Afghanistan et l'Inde. Selon le Centre pour la Chine et la mondialisation, les caractéristiques de la migration chinoise sont, notamment, l'émigration des étudiants – ce qui place la Chine au premier rang des pays d'origine des étudiants dans le monde – ainsi que la migration à des fins touristiques, la Chine ayant été en 2013 le plus grand pays d'origine pour le tourisme dans le monde. La migration de main-d'œuvre et les facteurs environnementaux sont d'autres facteurs de migration importants en Chine.
- L'OIM est consciente que les risques sanitaires sont, pour les migrants, un important facteur de vulnérabilité qui a des effets négatifs sur eux-mêmes et sur leur communauté. Dans son exposé, le Chef de la Division Migration et santé de l'OIM a souligné qu'il est difficile de promouvoir la

santé des migrants pour de multiples raisons, qui tiennent à la protection insuffisante, sur le plan national, des droits des migrants en matière de santé, au manque de cohérence politique et de collaboration multisectorielle, et au fait que la santé des migrants est absente des débats mondiaux. La discrimination, l'exclusion et les traitements contraires à l'éthique dont sont victimes des migrants aggravent encore les problèmes sanitaires que pose la migration. Conformément à sa vision selon laquelle une amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants leur permet de participer de manière déterminante au développement social et économique de leur communauté d'origine et de leur société d'accueil, l'OIM déploie ses activités dans trois grands domaines programmatiques : l'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et l'assistance sanitaire durant le voyage ; la promotion de la santé et l'assistance sanitaire aux migrants ; et l'assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise ainsi qu'aux gouvernements et aux communautés d'accueil. Veiller à ce que la question de la santé des migrants demeure inscrite à l'ordre du jour des débats sur la migration et le développement menés à l'échelle mondiale fait partie intégrante des efforts de l'OIM à cette fin.

- Dans le cadre de la session « Voix de migrants », le Secrétaire général de l'Association des ouvriers mineurs mozambicains (AMIMO), Moises Uamusse, a exprimé le point de vue d'un migrant mozambicain travaillant dans les mines d'Afrique du Sud. Evoquant les difficultés auxquelles sont confrontés les migrants employés dans le secteur minier, il a surtout mis en évidence les questions de santé, qui font partie des problèmes les plus importants que rencontrent les migrants travaillant dans les mines et leur famille. Souvent, les travailleurs migrants vivent et travaillent dans de mauvaises conditions, sans accès aux services de santé. En outre, le secteur minier d'Afrique du Sud connaît l'un des taux les plus élevés de tuberculose et de VIH. Etant donné les schémas de migration circulaire que suivent les mineurs entre leur communauté d'origine au Mozambique (et ailleurs) et les mines sud-africaines, les effets de la tuberculose vont bien au-delà de la santé individuelle des mineurs.

- Pour tenter de résoudre les problèmes de santé des migrants, l'OIM collabore avec l'AMIMO au titre de son Partenariat régional dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA), qui vise à améliorer la gestion de la santé dans le contexte migratoire et à réduire la vulnérabilité des migrants face à la maladie, en répondant à leurs besoins sanitaires à toutes les étapes de la migration. Le Partenariat contribue à plusieurs initiatives qui viennent d'être lancées dans le domaine de la santé dans le secteur minier. Par exemple, grâce à l'aide financière du Gouvernement des Pays-Bas, l'OIM met en œuvre un projet qui vise à améliorer la santé de 20 000 migrants employés dans les mines, de leur famille et des communautés touchées en Afrique australe, en s'intéressant plus particulièrement aux communautés d'origine, de transit et de destination des mineurs du Mozambique, de l'Afrique du Sud, du Lesotho et du Swaziland.
- Par l'intermédiaire du Centre africain de renforcement des capacités basé à Moshi (Tanzanie), l'OIM met à la disposition des Etats africains ses compétences techniques pour identifier et relever les défis majeurs de la migration dans divers domaines tels que la gestion des migrations et des frontières, les politiques migratoires, ou les réformes législatives, administratives et opérationnelles. Le Centre, qui a pour mandat de s'occuper du renforcement des capacités en matière de gestion des frontières, de la recherche et du développement sur les questions de migration, et de la promotion de la migration et des partenariats, entend promouvoir la compréhension, à l'échelle internationale, des questions relatives aux migrants et à la migration, et une gouvernance des migrations solide et harmonieuse en Afrique, et renforcer les capacités de gestion de la migration des Etats africains par l'élaboration, l'institutionnalisation et la fourniture de programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion des migrations. Depuis sa création, en 2009, il a dispensé à plus de 3 000 fonctionnaires 140 cours de formation individuelle qui ont permis d'aider 47 Etats africains.

Les flux de réfugiés et de déplacements forcés sont l'une des caractéristiques de la migration Sud-Sud, ce qui risque de poser des problèmes pour les pays d'accueil et de transit.

- Les migrations forcées entraînant des déplacements prolongés de populations et de réfugiés sont un aspect critique de la migration Sud-Sud. De nombreux pays du Sud sont confrontés à des crises engendrées par des catastrophes naturelles ou environnementales et des conflits. Par exemple, en 2012, quelque 8,2 millions de personnes sur l'ensemble du continent africain ont été contraintes de fuir en raison de catastrophes naturelles subites. Face à ce genre de situations, l'éventail des réponses possibles est limité.
- En raison de leurs compétences et de leur demande de biens et de services, les réfugiés et autres migrants forcés peuvent aussi ouvrir de nouvelles perspectives et être profitables à l'économie des communautés d'accueil. Trop souvent, pourtant, le potentiel de développement de ces catégories de population n'est pas reconnu. C'est pourquoi, dans sa communication intitulée « Maximiser l'effet positif des migrations sur le développement », la Commission européenne a analysé, entre autres questions, le lien entre le développement et les réfugiés. Elle s'emploie à incorporer la situation des réfugiés dans les programmes de développement, en demandant et soutenant l'adoption de mesures visant à stimuler le potentiel des réfugiés en matière de développement et ainsi renforcer leur protection.
- Selon le Cameroun, la mobilité humaine due aux conflits peut constituer un problème pour de nombreux pays du Sud. Il a donc insisté sur la nécessité d'adopter des politiques qui tiennent compte des dynamiques migratoires complexes susceptibles d'être provoquées par un conflit et ayant des conséquences considérables pour les pays et les migrants, afin de limiter les risques et permettre des interventions appropriées.
- Situé au centre du continent africain, le Congo est souvent amené à gérer de grandes quantités de personnes vulnérables qui nécessitent une attention et des ressources accrues et des

outils de gestion qui font défaut. Dans ce contexte, certaines régions du pays ont enregistré d'importants déséquilibres démographiques, les réfugiés étant plus nombreux que la population locale. Les personnes réfugiées au Congo sont principalement originaires des pays voisins, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Surtout, la migration Sud-Sud offre d'importantes possibilités de développement et de gains. La croissance économique des pays émergents du Sud augmente les flux de travailleurs migrants entre pays d'une même région, entre différentes régions et entre continents du Sud, comme entre l'Asie et l'Afrique ou l'Amérique latine et l'Afrique. Si elle est bien gérée, et si ses effets sur le développement sont pris en considération, la migration Sud-Sud peut contribuer de manière significative au bien-être des migrants, des communautés restées au pays et des pays d'accueil. Elle peut être un important outil d'atténuation de la pauvreté pour de nombreux pays du Sud, ainsi qu'une stratégie de subsistance et de gestion des risques. En ce sens, le rôle des rapatriements de fonds Sud-Sud est reconnu. En Afrique, par exemple, environ 67 % des flux de fonds entrants viennent des migrants qui vivent dans d'autres pays africains. Cependant, dans la majorité des cas, il s'agit de flux informels en raison des coûts de transfert élevés. De plus en plus, les gouvernements et les organismes régionaux cherchent des outils qui améliorent les flux de rapatriements de fonds. Une attention accrue est portée aux rapatriements sociaux, qui peuvent avoir des incidences plus grandes que les rapatriements financiers. Par ailleurs, les diasporas contribuent de manière déterminante au renforcement du développement dans le contexte de la migration Sud-Sud. Leurs contributions aux pays d'origine sont facilitées par la proximité géographique du pays de destination, qui permet aux membres de la diaspora de retourner souvent au pays et de maintenir d'étroites relations avec lui. De même, l'engagement des diasporas dans les pays de destination est renforcé par les similarités linguistiques et culturelles.

- L'Observatoire ACP, analysant les incidences de la migration sur le développement, a constaté que la migration Sud-Sud est une importante stratégie de subsistance dans laquelle la mobilité est un mécanisme essentiel de diversification

des revenus. Il a toutefois estimé qu'il faudrait promouvoir l'intégration des migrants et faire connaître leur rôle positif dans les pays du Sud, afin que la migration puisse contribuer de manière positive au développement.

- L'une des questions majeures abordées par la Commission européenne dans sa communication concerne la promotion des flux de rapatriements de fonds et la mobilisation de la diaspora dans le contexte Sud-Sud. Dans le cadre de ses travaux, elle entend identifier les moyens de faciliter les flux de rapatriements de fonds entre pays en développement et encourager les études visant à mieux comprendre comment les diasporas résidant dans des pays à revenu faible ou moyen contribuent au développement de leur pays d'origine. En outre, elle favorisera le partage, avec des Etats partenaires, des expériences acquises en la matière par la Commission européenne et des Etats membres de l'Union européenne.
- Etant donné le nombre important de ses membres dans le monde entier (39,16 millions en Amérique du Nord, 112,65 millions en Amérique latine, 13,56 millions dans les Caraïbes, et 3,51 millions en Europe, selon les estimations de la Commission de l'Union africaine), la diaspora africaine est considérée comme la sixième région du continent africain. Lors du Sommet mondial de la diaspora africaine, organisé par la Commission de l'Union africaine en Afrique du Sud en 2012, l'Union africaine a décidé d'adopter cinq projets phare visant à mobiliser la diaspora africaine : la Base de données des compétences des professionnels issus de la diaspora africaine ; le Corps des volontaires de la diaspora africaine ; le Marché de la diaspora africaine pour le développement de l'Afrique, en tant que cadre pour la promotion de l'entrepreneuriat et de l'innovation ; le Fonds d'investissement de la Diaspora africaine ; et l'Institut africain pour les versements (AIR). En outre, la Commission encourage les représentants de la diaspora à s'associer aux Etats membres et aux communautés économiques régionales pour intégrer les diasporas dans les politiques de développement.
- Pour la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes, la migration est devenue une priorité. La mobilité humaine est synonyme de talents et de compétitivité, deux

éléments importants de la croissance et du succès commercial. C'est pourquoi, les gouvernements et les milieux d'affaires devraient avoir comme priorité de faciliter et de promouvoir la migration. Les villes qui comptent le plus de talents et où l'innovation et la compétitivité sont les plus grandes sont celles qui accueillent beaucoup de migrants, comme New York et San Francisco. A l'appui de ses arguments selon lesquels la migration répond aux intérêts des entreprises, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes a évoqué son travail de mobilisation de la diaspora indienne qui, présente dans 109 pays, joue un rôle important dans le développement économique de l'Inde et ailleurs dans le monde.

- L'OIM s'emploie à améliorer les effets de la migration sur le développement dans un certain nombre de domaines clés, notamment en collaborant avec les diasporas et les communautés transnationales. Grâce à leurs connaissances, leurs ressources et leurs réseaux, ces communautés contribuent au développement de multiples façons. Pour renforcer ces contributions, l'OIM a adopté une approche stratégique en trois volets : créer les conditions favorables, mobiliser et autonomiser les diasporas en tant qu'agents du développement⁸. Les initiatives des gouvernements et d'autres parties prenantes dans chacun de ces domaines reçoivent l'appui de l'OIM sous la forme de conseils et de programmes. Autre domaine d'action de l'OIM : les rapatriements de fonds, bien connus pour améliorer le niveau de vie et aider les communautés vulnérables à s'adapter aux chocs. L'Organisation mène des recherches sur les comportements des communautés de la diaspora en matière de rapatriements de fonds ; noue des partenariats avec d'autres acteurs en vue d'abaisser les coûts de transfert ; crée des plateformes Internet qui signalent les voies de transfert les moins chères ; et dispense une formation financière qui sensibilise aux services financiers et aux possibilités d'investissement. Le site italien « mandasoldiacasa.it » est un exemple d'outil qui donne des informations comparatives sur le coût des rapatriements de

⁸ De plus amples informations sur cette stratégie sont affichées à l'adresse : <http://diaspora.iom.int/ioms-strategy-enable-engage-and-empower-diaspora>

fonds, auquel l'OIM a contribué avec d'autres partenaires. L'Organisation collabore en outre avec un certain nombre de pays pour intégrer la migration dans les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement économique, et pour améliorer la cohérence en matière de formulation des politiques de migration.

De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité d'intégrer la mobilité humaine entre pays du Sud dans les programmes de développement, pour que son potentiel de développement soit pleinement pris en considération et que les difficultés qui en découlent soient bien gérées. Une meilleure intégration de la migration dans les programmes de développement à l'échelle nationale, régionale et mondiale a également été préconisée par des représentants d'Etats et de gouvernements lors du Dialogue de haut niveau de 2013. Le programme en huit points du Secrétaire général des Nations Unies invite à considérer les migrants comme des partenaires du développement et à faire mieux connaître leur réel potentiel pour le développement.

- L'Union européenne a évoqué le couple migration et développement pour la première fois en 2005, lorsqu'elle a établi son programme en matière de migrations et de développement, qui visait à maximiser les incidences positives des migrations vers l'Europe sur le développement des pays d'origine, en se concentrant sur un nombre très limité de facteurs – les rapatriements de fonds, les diasporas, l'exode des compétences et la migration régulière. Etant donné que ce programme accordait une attention insuffisante aux incidences considérables de la migration Sud-Sud sur le développement, la Commission européenne a révisé son cadre d'action en 2013 pour donner plus de poids et d'importance à la migration entre pays en développement. De nombreux pays partenaires de la Commission européenne étant touchés par les flux Sud-Sud et, par conséquent, concernés par leurs incidences sur le développement, la Commission européenne s'est rendue compte qu'en ignorant ce phénomène, elle ne s'intéressait pas aux priorités ou aux questions de développement les plus pressantes liées à la migration pour ses pays partenaires.

- Les divers points de vue nationaux et régionaux sur la migration Sud-Sud exposés par les orateurs ont fait apparaître la nécessité d'élaborer des politiques de migration actualisées et plus avisées, qui reflètent les dynamiques et les schémas migratoires actuels. Seuls des outils appropriés permettraient de faire face aux difficultés et d'exploiter le potentiel que les migrations et les migrants représentent pour le développement.
- Le représentant de la Commission de l'Union africaine a recommandé que la migration en direction des pays du Sud et la migration Sud-Sud soient intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015.
- Il a précisé que l'intégration de la migration et de questions connexes dans les programmes nationaux et régionaux de sécurité, de stabilité, de développement et de coopération fait partie des efforts déployés par l'Union africaine pour renforcer la coordination et la coopération pluridisciplinaires à l'échelle nationale, régionale et interrégionale.
- Le Nouveau plan de développement de l'Afrique du Sud reconnaît que la migration peut avoir des incidences positives sur le développement. A cet égard, le Ministère de l'intérieur a entrepris d'élaborer un régime migratoire souple destiné à aider les migrants possédant des compétences essentielles pour l'économie sud-africaine à se rendre en Afrique du Sud pour contribuer à son développement. C'est pourquoi, l'Afrique du Sud intègre la migration dans la planification du développement.
- Le Centre pour la Chine et la mondialisation axe ses recherches sur les nouveaux schémas de la migration chinoise, et plus particulièrement sur les nouvelles tendances de la circulation des talents, la Chine étant un important pays source pour la migration pour études, alors que l'entrée de talents et de migrants en Chine reste faible. Les migrants et les membres de la diaspora qualifiés peuvent jouer un rôle important dans la croissance économique de la Chine. C'est pourquoi, parmi les mesures prises pour résorber ce déficit et faire face à l'apparition de problèmes de développement des talents, et en vue de préserver la croissance sociale et économique du

pays, le Gouvernement chinois a lancé en 2010 le Programme national à moyen et long terme pour le développement des talents (2010-2020). Il s'agit du premier programme global de valorisation des ressources humaines mis en œuvre en Chine. Les programmes publics qui ont pour but d'attirer des talents étrangers comprennent le Programme des mille talents (2008), le Programme des mille jeunes talents (2010), le Programme des mille experts étrangers (2011), la Zone spéciale de développement des talents (2011) et le Programme des dix mille talents (2012). Ces programmes ont permis de recruter plus de 20 000 talents étrangers de haut niveau.

3. Il y a lieu de développer les capacités de collecte et d'analyse des données sur les nouvelles tendances migratoires afin d'en améliorer la compréhension et d'élaborer des politiques en connaissance de cause

Bien que des données sur la migration Sud-Sud existent, il arrive souvent qu'elles manquent de fiabilité ou qu'elles ne soient pas correctement analysées, utilisées et diffusées. L'absence de données fiables et d'informations fondées sur des recherches peut être un véritable écueil pour les gouvernements et les autres parties prenantes et entraver l'élaboration de politiques efficaces. Elle peut en outre nuire à la bonne compréhension des dynamiques et des incidences complexes qui peuvent avoir d'importantes conséquences pour les migrants et les pays de destination, d'origine et de transit. Une sensibilisation appropriée permettrait d'incorporer les dynamiques migratoires dans les mesures requises pour relever les défis et saisir les chances qui se présentent. En raison de l'inexistence, dans de nombreux pays, d'outils performants de collecte et d'analyse de données à l'échelle locale et régionale dans le Sud, des participants ont lancé un appel visant à obtenir un soutien pour renforcer les capacités de production, d'analyse, d'utilisation et de diffusion de données.

- A cet égard, le représentant de l'IFORD a estimé qu'une bonne documentation sur les flux migratoires peut permettre aux

responsables politiques de disposer de données pertinentes et de recherches fondées sur des éléments factuels, et contribuer ainsi à renforcer les cadres juridiques, à améliorer les politiques et, en définitive, à limiter les vulnérabilités et les risques associés aux dynamiques migratoires complexes. En outre, une bonne compréhension du lien entre la migration et le développement socioéconomique est indispensable pour comprendre les incidences de la migration sur le développement. C'est pourquoi, la collecte de données revêt une importance capitale pour la migration et son rapport avec les tendances socioéconomiques, environnementales et démographiques et dans le domaine de la sécurité.

- Pour Maurice, les données sur les contributions financières versées par les migrants sous forme de rapatriements de fonds ont permis de montrer à la communauté internationale qu'il est économiquement avantageux de promouvoir la protection des travailleurs migrants. Un rapport de la Banque mondiale a révélé que les fonds rapatriés par les migrants en 2011 étaient estimés à 440 milliards de dollars E.-U., dont 350 milliards avaient été envoyés dans les pays en développement.
- La nécessité de disposer d'informations factuelles précises et actuelles sur la migration Sud-Sud est au cœur de l'action menée par l'Observatoire ACP. Selon une évaluation de données sur la migration effectuée par celui-ci, si les pays ACP disposent bien de sources de données utiles, il existe toutefois des lacunes dans les données sur les diasporas, les rapatriements de fonds, la migration forcée, la traite d'êtres humains, la migration irrégulière, les caractéristiques et les profils des migrants, ainsi que sur les incidences de la migration sur le développement et vice versa. Parallèlement, l'Observatoire ACP a constaté que les échanges d'informations et de données sur la migration entre administrations d'un même gouvernement sont inexistantes ou limités. Il a souligné que les données peuvent améliorer la visibilité de l'information sur la migration et être prises en compte dans les politiques publiques, même si l'objectif est de recueillir des données variées et actuelles.

- Comme l'Observatoire ACP et de nombreux autres orateurs l'ont relevé, si les diasporas sont précieuses pour les pays d'accueil et d'origine, la circulation des compétences et les rapatriements sociaux sont des aspects de leur contribution qui demeurent méconnus, faute de données essentielles.
- Le Chili a évoqué l'initiative lancée par la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et l'Union européenne, qui bénéficie au soutien de l'OIM et du Gouvernement du Chili et de la coopération technique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en vue de créer un recueil statistique sur la migration afin de disposer de données de meilleure qualité en la matière.
- Le représentant de l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer a relevé le rôle important des agences de recrutement dans la production de données fondées sur les documents des travailleurs migrants. Ces agences délivrent en effet aux migrants un document qui permet de suivre la contribution de chaque travailleur au pays d'origine, et qui constitue une source précieuse de données sur l'immigration pour les pays d'accueil. La Commission des Philippines pour l'emploi outre-mer est une autre source de données sur la migration.

4. Aucun Etat ne peut, seul, bien gérer des dynamiques migratoires complexes

Comme il a été souligné au cours des discussions, la mobilité humaine est un phénomène toujours plus complexe qui concerne diverses catégories de migrants : travailleurs, étudiants, personnes déplacées, diasporas, enfants, touristes, migrants sanitaires, etc.. On s'attend à ce que les schémas migratoires évoluent parallèlement à la situation dans le monde. La diversité des acteurs de la mobilité humaine entraîne par conséquent une multitude de dynamiques complexes – migrations forcées provoquées par un conflit ou une catastrophe naturelle, migration de main-d'œuvre excessive, importante migration de retour, forte émigration, exode

des compétences et pénuries de main-d'œuvre, féminisation élevée de la migration, importante migration irrégulière, pratiques de recrutement sans scrupules, abus des migrants vulnérables (en particulier les enfants, les femmes et les réfugiés), traite d'êtres humains – et beaucoup d'autres. Aucune approche unilatérale ne permet de répondre avec efficacité aux défis mentionnés d'autant que, très souvent, ces schémas ont des effets transnationaux et que, parfois, au moins deux communautés, régions ou pays sont touchés. Les pratiques et recommandations échangées entre les orateurs ont montré que seules des approches multipartites permettent de répondre durablement à des scénarios aussi complexes. Une bonne gestion des migrations internationales exige la participation d'un large éventail de parties prenantes – secteur privé, gouvernements, société civile, milieux universitaires, migrants et associations de la diaspora. Un engagement de tous les partenaires facilite la création et l'adoption d'outils efficaces et garantit la cohésion entre les parties prenantes.

De solides partenariats doivent être noués, et tous les acteurs doivent unir leurs efforts en vue d'une gestion efficace des migrations. Les discussions sur les défis actuels de la migration ont porté sur la nécessité d'un effort conjoint de la part de tous les acteurs pour permettre des interventions appropriées et dûment promouvoir les incidences de la migration sur le développement.

- La Suède a fait observer que le secteur privé est un acteur important en ce qui concerne la négociation de partenariats dans le domaine de la migration et du développement. De fait, le thème dominant et l'objectif de sa présidence actuelle du FMMD, à savoir l'exploitation du potentiel que présente la migration pour un développement inclusif, accordent une grande importance au rôle du secteur privé à cet égard.
- Le représentant de la Commission de l'Union africaine a déclaré que l'efficacité des partenariats et de la coopération peut être compromise par une participation insuffisante des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. A cet égard, il a jugé nécessaire de renforcer l'adhésion pleine et entière et l'engagement politique et financier de l'Union africaine et de ses Etats membres partenaires, de mettre en œuvre des politiques et des initiatives intégrant la migration dans les stratégies de développement, et d'assurer

une cohérence politique et institutionnelle entre les Etats membres et les partenaires de l'Union africaine, entre autres mesures indispensables pour améliorer la collaboration dans le domaine de la gestion des migrations.

- Les conclusions des études menées par l'Observatoire ACP montrent que la migration de main-d'œuvre a considérablement augmenté ces trente dernières années. La croissance économique rapide dans plusieurs pays du Sud a provoqué un important afflux de main-d'œuvre originaire de pays d'une même région ou d'autres régions du Sud. Dans la pratique, il apparaît toutefois qu'une bonne gestion de la migration de main-d'œuvre requiert une collaboration étroite entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et celles de la société civile.
- Selon FSI Worldwide, seules une coopération et une collaboration public-privé semblent pouvoir garantir la protection des migrants et l'adoption d'un modèle éthique par les recruteurs. Une solution qui concilie les intérêts des pouvoirs publics et ceux du secteur privé doit se traduire, pour celui-ci, par un bénéfice commercial et, pour celui-là, par des pratiques de recrutement éthiques et des conditions d'emploi équitables. Les deux parties devraient œuvrer à l'obtention d'un tel résultat.

Les orateurs ont préconisé des approches de partenariat novatrices face aux nouvelles tendances migratoires. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des partenariats inter-Etats, régionaux et interrégionaux ont été mis en place pour promouvoir des objectifs de développement communs, examiner de nouvelles possibilités et relever les défis de la dynamique migratoire. Si les accords bilatéraux et multilatéraux portant sur divers aspects de la migration ont encouragé des migrations sûres et régulières, leur gestion soulève néanmoins des difficultés et peut limiter leur potentiel. Tous les orateurs ont suggéré des approches novatrices en matière d'accords bilatéraux et multilatéraux traditionnels.

- Pour tenter de saisir les chances et de relever les défis de la mobilité humaine en Afrique, les Etats membres de l'Union africaine ont, en 1991, créé la Communauté économique

africaine. Celle-ci vise à améliorer la libre circulation des personnes et à promouvoir les droits de résidence et d'établissement. Ce cadre de coopération entre les Etats africains a servi de base à la création des communautés économiques régionales qui visent à promouvoir l'intégration économique aux fins d'autosuffisance collective.

- La Commission de l'Union africaine a insisté sur la nécessité d'adapter les partenariats aux défis que posent les schémas migratoires émergents. Son représentant a indiqué qu'une coopération internationale Sud-Sud s'impose dans les domaines de la sécurité et de la protection internationale des migrants. A cet égard, il a cité un certain nombre de cadres de partenariat et de groupes de travail dont la Commission est membre, parmi lesquels le Partenariat Afrique-UE, le Partenariat Afrique-Monde arabe, le Partenariat Afrique-Amérique du Sud, l'Initiative contre la traite des êtres humains de la Commission de l'Union africaine (AU COMMIT) (avec l'OIM, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le HCR et les communautés économiques régionales). Pour pouvoir améliorer avec succès la gouvernance de la migration Sud-Sud, un partenariat doit tenir compte de l'importance d'acteurs non étatiques, tels que les organisations internationales, les ONG, les organisations de la société civile, les associations de migrants et de la diaspora, les milieux universitaires, les experts et le secteur privé.
- Le Kenya a cité plusieurs exemples de coopération Sud-Sud couronnée de succès. Pour combler les pénuries de compétences dans le secteur de l'éducation, le Kenya a conclu un accord quinquennal avec le Gouvernement du Rwanda pour lui fournir plus de 200 000 enseignants. La coopération entre les deux pays a été fructueuse et a bien contribué au renforcement des capacités des jeunes. De même, ces deux dernières années, le Kenya a conclu, avec la participation du secteur privé, un accord bilatéral avec le Gouvernement du Qatar qui concerne le recrutement d'hôtesse de l'air et de pilotes kenyans pour travailler pour des compagnies aériennes nationales qatariennes. Les services vétérinaires sont un autre domaine de coopération Sud-Sud aux fins de renforcement des capacités et des compétences. L'année

dernière, le Kenya a formé des vétérinaires qui, maintenant, travaillent dans plusieurs pays d'Afrique australe, en particulier le Botswana et le Malawi.

- Autre exemple de coopération Sud-Sud fructueuse citée par le représentant du Kenya : un accord interrégional conclu entre le Gouvernement de Cuba et le Gouvernement de la Gambie dans le domaine de la santé. Au titre de son aide en matière de renforcement des capacités, Cuba a fourni à la faculté de médecine de l'Université de la Gambie du personnel médical cubain, tel que des médecins, des infirmières et des enseignants. Ultérieurement, en raison de difficultés de financement, la Province chinoise de Taiwan s'est joint à ces efforts et a signé un accord quinquennal visant à appuyer le renforcement des capacités et des institutions à tous les niveaux des soins de santé en Gambie, en assurant le financement des médecins, des infirmières et des enseignants cubains affectés à la faculté de médecine de l'Université de la Gambie. Le PNUD a apporté sa contribution à la coopération tripartite entre Cuba, la Gambie et la Province chinoise de Taiwan en facilitant la communication entre les médecins et les enseignants cubains hispanophones et les étudiants de l'Université de la Gambie. Grâce à cet accord, des centaines de médecins et d'infirmières ont pu être formés en Gambie ces six dernières années. Le Kenya a relevé que ces exemples prouvent que la coopération entre pays et régions du Sud fonctionne bien et qu'elle peut être d'un bon rapport coût-efficacité.
- Le Kenya a aussi conclu un accord de renforcement des capacités avec le Rwanda et l'Ouganda dans le cadre d'une « coalition tripartite de bonnes volontés » – un partenariat économique visant à soutenir le renforcement des capacités des infrastructures. Cet accord a permis la construction d'un chemin de fer à voie normale, d'une raffinerie et d'un pipeline et l'élaboration de plusieurs projets énergétiques. Ces trois pays ont également conclu un accord en matière d'éducation qui vise à faciliter et à réduire les coûts (frais de scolarité au niveau local) de la mobilité de leurs étudiants par suite de la décision d'harmoniser l'enseignement dans les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est.

- Le Congo, où la migration Sud-Sud est remarquable, notamment en raison de sa situation géographique, a reconnu le potentiel que représente une mobilité humaine accrue pour répondre au besoin d'un marché commun fondé sur la libre circulation des personnes. Dans ce but, il a participé à la création et à la promotion de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, devenue aujourd'hui la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui réunit six pays de la sous-région, à savoir le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Tchad. Le 1^{er} janvier 2014, un passeport commun a été introduit pour les ressortissants des pays membres. La coopération au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale est autre exemple de coopération entre le Congo et d'autres pays de la région.
- La diaspora congolaise est au cœur de la coopération entre le Congo et les pays de destination. La forte croissance des communautés d'étudiants congolais en Afrique de l'Ouest et au Maroc est à la base de la conclusion de nouveaux partenariats entre le Congo et les pays de destination. Etant donné l'importance attachée par le Congo à la protection des membres de sa diaspora et à la prise en considération de leurs intérêts, de nouvelles ambassades et de nouveaux consulats sont ouverts à l'étranger.
- La coopération entre l'Inde et l'Afrique est un exemple novateur de coopération Sud-Sud. La dixième réunion du partenariat Inde-Afrique, tenue à New Delhi en mars 2014, était centrée sur le Congo. Ce partenariat favorise la coopération sur quelque 2 000 projets dans divers domaines, tels que la santé, la communication et l'électronique.
- La Turquie considère qu'en raison de sa dimension transnationale, le processus de recrutement présente des difficultés et des lacunes auxquelles il est impossible de remédier uniquement par des mesures et réglementations nationales. Une action concertée s'impose. A cet égard, le Processus de Budapest, un forum consultatif (coprésidé par la Turquie) destiné à élaborer des systèmes intégrés et viables de migration ordonnée, offre depuis plus de 20 ans à des Etats

et à d'autres acteurs un cadre permettant de se rencontrer sur un pied d'égalité et de traiter de questions de migration d'intérêt commun. La Déclaration ministérielle d'Istanbul sur un Partenariat des routes de la soie pour la migration, adoptée récemment, étend le cadre de partenariat du Processus à la région des routes de la soie. Elle mentionne expressément l'accès des travailleurs migrants au marché du travail, le recours à des accords de migration de main-d'œuvre, et la formulation et la mise en œuvre de politiques concernant le rôle et le fonctionnement des agences de recrutement en vue de limiter les risques d'exploitation des migrants par le travail.

- Dans le cadre de ses efforts concernant le lien entre le développement et les réfugiés, la Commission européenne a mentionné un programme régional de développement et de protection pour le Moyen-Orient en faveur des réfugiés syriens. Ce projet, qui sera lancé sous peu, est un exemple de partenariat fructueux entre un certain nombre d'États membres de l'Union européenne menés par le Danemark. Il doit améliorer les perspectives économiques et le développement général des communautés d'accueil locales, en vue d'atténuer les effets négatifs liés à la présence de réfugiés et d'en maximiser les effets positifs, et préserver et développer les capacités de subsistance et l'autonomie des réfugiés dans les zones urbaines et les campements.
- En outre, afin d'exploiter au mieux les incidences de la migration sur le développement, la Commission européenne a fait de la conclusion de partenariats avec des pays touchés par la migration Sud-Sud une priorité, invitant les États membres de l'Union européenne à aider leurs partenaires à inclure la migration dans les plans nationaux de développement et à renforcer leurs capacités en matière de gouvernance des migrations.
- Les participants ont estimé qu'une approche intégrée s'impose dans le domaine de la protection des travailleurs migrants et de leur famille. La migration de main-d'œuvre représente une part importante de la migration Sud-Sud, et revêt de ce

fait un immense potentiel de développement pour les pays de destination et d'origine. Cependant, le développement des pays d'origine et de destination ne peut être renforcé en l'absence d'un système adéquat de protection sociale des travailleurs migrants et de leur famille. La protection des travailleurs migrants facilite leur intégration dans le pays de destination ou de travail et leur contribution à ces pays. Dans cet esprit, des accords multilatéraux de migration de main-d'œuvre sont conclus pour fixer des normes et des principes de protection sociale des travailleurs migrants à l'échelle régionale, qui inspirent des accords bilatéraux et unilatéraux et sont l'expression d'une intégration régionale. A titre d'exemple, l'on peut citer la Convention générale de sécurité sociale conclue entre l'Union européenne et la CEDEAO en 2013. D'autres pays, tels que des Etats membres de la SADC, ne bénéficient pas encore d'un cadre normatif régional similaire.

- Les Philippines ont noué des partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour améliorer la gestion des schémas migratoires complexes. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, le représentant de l'Administration philippine pour l'emploi outre-mer a déclaré qu'une intégration économique dans la région devrait, selon toute probabilité, faciliter la mobilité intrarégionale des travailleurs qualifiés et des cadres d'ici 2015. Dans le cadre de leur coopération régionale sur la mobilité de la main-d'œuvre, les Philippines président l'Equipe spéciale sur les compétences régionales du Cadre de référence en matière de qualifications en Asie du Sud-Est.
- De même, dans le cadre de leur coopération bilatérale, les Philippines ont conclu des accords bilatéraux sur la main-d'œuvre destinés à permettre aux parties de combler des lacunes dans les politiques. Ces accords portent sur les conditions d'emploi, les politiques de recrutement et la coopération en matière de valorisation des ressources humaines. Ces dernières années, ils portaient plus particulièrement sur la protection sociale des travailleurs migrants. En outre, les Philippines s'emploient à faire en sorte que les accords bilatéraux sur la main-d'œuvre reposent sur des mécanismes de soutien.

- Selon le Centre pour la Chine et la mondialisation, la coopération économique croissante entre l’Afrique et la Chine a entraîné une augmentation des flux migratoires, en particulier de main-d’œuvre temporaire. On estime à un million le nombre de migrants chinois en Afrique en 2013, alors qu’il y avait environ 100 000 migrants africains en Chine en 2010. La Chine et les pays africains se rencontrent régulièrement à Beijing, lors du Forum sur la coopération sino-africaine, dans le cadre du partenariat stratégique conclu au titre de la coopération Sud-Sud.
- La circulation des talents chinois dans le monde est au cœur de l’action menée par le Centre pour la Chine et la mondialisation en réponse à l’accroissement de la mobilité des talents au départ et à destination de la Chine, et à l’attention sans précédent que le Gouvernement chinois accorde au développement des talents depuis quelques années. Parmi les recommandations en matière de politique migratoire formulées par le Centre figure la création, par le Gouvernement chinois, d’un « visa pour les talents » et d’une « carte verte » destinés à rétablir l’équilibre entre la migration de talents chinois au départ et à destination de la Chine. Une autre proposition du Centre vise à créer une organisation mondiale des talents pour gérer la circulation croissante des talents à l’échelle mondiale et promouvoir leur contribution au développement.
- Le Costa Rica a estimé que pour définir de bons outils de gestion des migrations qui tiennent compte des nouvelles réalités migratoires, il est utile de s’assurer la participation de diverses institutions nationales. La politique globale d’immigration récemment approuvée, qui a force obligatoire de 2013 à 2023, vise à instituer un système de coordination interinstitutionnel en matière de développement national, de sécurité nationale et de respect des droits de l’homme.
- Les pays membres de la CEDEAO réunis récemment à Abidjan ont examiné les modalités de mise en œuvre des cartes d’identité biométriques pour leurs ressortissants. Cette mesure facilitera la mobilité entre les pays membres de la CEDEAO et renforcera le concept de citoyenneté de la CEDEAO (les personnes qui se déplacent entre les Etats

membres de la CEDEAO sont appelées « ressortissants de la CEDEAO » et non « migrants »). En outre, la CEDEAO a récemment décidé de supprimer les permis de séjour pour les migrants originaires des pays membres de la CEDEAO et d'utiliser des cartes d'identité biométriques pour la mobilité intrarégionale.

- Le professeur François Gemenne estime qu'il est indispensable d'instituer une coopération régionale aux fins de mesures de sécurité et de partage des connaissances et des risques, pour pouvoir faire face aux complexités de la migration due à des facteurs environnementaux ou climatiques. A cet égard, il a mentionné le réseau Asie-Pacifique sur les migrations et l'environnement, une plateforme de partage d'informations en ligne sur les questions de migration, d'environnement et de changement climatique dans la région Asie-Pacifique qui vise à combler le manque de données sur les effets du changement climatique dans la région et à attirer l'attention sur ces questions par la diffusion d'informations aux acteurs concernés. Ce réseau a été créé à l'initiative de l'OIM et de la Banque asiatique de développement.
- Autre exemple de partenariat sur la migration et le changement climatique : la collaboration entre l'OIM, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des Etats et des partenaires en vue d'inscrire la mobilité humaine à l'ordre du jour des négociations sur le climat. Des contributions techniques sur des questions relatives à la mobilité humaine ont été apportées au Comité d'adaptation et au Programme de travail sur les pertes et les dommages. L'OIM participe en outre aux travaux du groupe consultatif sur la mobilité humaine et les changements climatiques, où elle plaide en faveur de l'intégration de la migration dans les textes de négociation et fournit aux parties une assistance technique en la matière.

5. L'articulation entre la dégradation de l'environnement, le changement climatique et la migration Sud-Sud appelle une attention accrue de la part de la communauté internationale

Si les facteurs environnementaux ont toujours été un moteur de mobilité humaine, le lien entre l'environnement et la migration est de mieux en mieux perçu depuis une dizaine d'années en raison de ses vastes conséquences pour l'action des pouvoirs publics. En effet, il apparaît de plus en plus que le changement climatique, les phénomènes d'origine climatique et les dérèglements environnementaux ont probablement une influence croissante sur les migrations, notamment dans les pays en développement. Les orateurs ont confirmé que (dans une perspective nationale et régionale) les populations du Sud sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique, car les régions concernées devraient normalement être les plus touchées. Les incidences de la migration environnementale sur les populations et les pays sont considérables et présentent des chances comme des défis. Leurs incidences négatives peuvent se traduire par une aggravation des difficultés actuelles en matière de développement durable, tandis que leurs incidences positives résident dans le fait qu'elles tiennent lieu de stratégie de résilience et d'adaptation en amont.

- Les incidences des rapatriements sociaux sur l'environnement ont été évoquées par la Suisse et la Commission européenne. Celle-ci considère qu'en tant qu'instrument du développement, la migration peut apporter une contribution positive au changement climatique en tenant lieu de stratégie d'adaptation. Par exemple, par la migration de main-d'œuvre et les rapatriements financiers et sociaux, elle peut permettre une diversification des sources de revenus, des compétences et des connaissances et réduire la pression à laquelle sont soumises les maigres ressources environnementales des régions d'origine.
- Dans sa communication intitulée « Maximiser l'effet positif des migrations sur le développement », la Commission européenne traite des liens entre le changement climatique, la dégradation de l'environnement et les migrations. Le récent document de travail de ses services sur le sujet a souligné

que les mouvements de population dus à des facteurs environnementaux ou climatiques se produiront dans ou entre des pays en développement plutôt qu'en direction des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Dans le prolongement de ses efforts constants pour bien faire face aux nombreux liens entre la migration et l'adaptation au changement climatique, la Commission européenne finance le projet « Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques (MECLEP, janvier 2014-décembre 2016) », récemment lancé par l'OIM, qui vise à contribuer à la base de connaissances mondiale sur l'articulation entre les migrations et les changements environnementaux, y compris climatiques, et à formuler des moyens d'action portant plus particulièrement sur la migration en tant que stratégie d'adaptation. Il étudiera en quoi les migrations, les déplacements et les réinstallations planifiées facilitent ou entravent l'adaptation aux changements environnementaux et climatiques. Dans le cadre du projet MECLEP, divers travaux de recherche, dont des enquêtes auprès des ménages, seront menés dans six pays partenaires, à savoir la République dominicaine, Haïti, le Kenya, Maurice, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Viet Nam.

François Gemenne a fait remarquer que les migrations provoquées par le climat ont souvent été présentées et traitées comme une question humanitaire ou de sécurité, ce qui l'exclut des discussions sur le développement. En raison du manque criant de données sur les incidences et les scénarios climatiques à l'échelle locale ainsi que sur les schémas de mobilité locale et internationale, les responsables politiques sont mal informés. Il est essentiel de coopérer à l'échelle régionale et internationale pour mettre en place des cadres de partage des connaissances et des risques, ainsi que des mécanismes de sécurité.

6. Il y a lieu de tenir compte du rôle important des communautés économiques régionales et des PCR dans le renforcement des capacités et la coopération entre leurs membres

Les participants ont reconnu que les communautés économiques régionales et les processus consultatifs régionaux renforcent les capacités et la coopération à l'échelle régionale et internationale. Ils ont recommandé d'engager vivement les gouvernements à promouvoir les moyens de consolider leur rôle. Ci-après sont donnés quelques exemples de cadres de coopération et de dialogue qui ont dynamisé les efforts faits par les Etats pour élaborer des politiques et des outils efficaces de gestion des tendances et schémas migratoires :

- Le Dialogue inter-Etats sur la migration en Afrique centrale est un mécanisme de consultations régulières lancé en 2012 par la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale afin de promouvoir le dialogue sur les défis communs que pose la gestion des migrations dans la région et de dégager des solutions en la matière. Le Congo s'est associé à ce dialogue en vue de trouver des réponses aux tendances émergentes de la migration Sud-Sud.
- Le représentant de la CEDEAO a présenté les travaux menés par la Communauté pour faciliter la mobilité entre ses Etats membres. Etant donné l'importance capitale que revêt la gestion des migrations pour l'intégration régionale et le développement, la CEDEAO cherche à élaborer une vision cohérente et globale de la migration dans la région. L'Approche commune de la CEDEAO en matière de migration, adoptée en 2008 à la 33^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Ouagadougou, énonce six domaines d'action : promouvoir la libre circulation dans la zone CEDEAO ; promouvoir la gestion des migrations régulières ; harmoniser les politiques de migration et développement ; lutter contre la migration irrégulière et la traite d'êtres humains, en particulier des femmes et des enfants ; protéger les droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ; et tenir compte des spécificités du phénomène migratoire.

- L'Administration philippine pour l'emploi outre-mer considère qu'une coopération bilatérale et multilatérale et l'adoption d'un cadre mondial, y compris un code international des pratiques de recrutement éthiques, peuvent renforcer l'application de politiques de recrutement éthiques. A cet égard, elle a cité le Processus de Colombo, un processus consultatif régional comprenant les Philippines et dix autres pays d'origine de travailleurs migrants d'Asie qui offre aux pays d'origine asiatiques un cadre de discussions sur la gestion de l'emploi outre-mer et de la main-d'œuvre contractuelle. En 2008, il a réuni à Abou Dhabi ses Etats membres et deux autres pays de destination asiatiques, la Malaisie et Singapour, pour un dialogue avec les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen. Le Dialogue d'Abou Dhabi est un bon exemple de coopération régionale innovante en matière de mobilité de la main-d'œuvre contractuelle.
- Le représentant de la Commission de l'Union africaine a engagé les gouvernements à renforcer le rôle des communautés économiques régionales et des processus consultatifs régionaux, afin d'améliorer la gouvernance de la migration Sud-Sud.
- Plusieurs orateurs ont également préconisé une collaboration entre les communautés économiques régionales, avec la participation de parties prenantes d'autres secteurs. Selon la CEDEAO, de fréquents échanges de pratiques et de connaissances entre communautés économiques régionales contribueraient à une meilleure compréhension des réalités migratoires et des problèmes (et outils) de gestion dans d'autres régions.
- En ce qui concerne les pays de la SADC, Marius Olivier a mentionné des initiatives prises par les communautés économiques régionales en réponse à l'évolution, aux tendances et à la complexité de la migration dans la région, pour en tenir compte dans l'élaboration des politiques. La Zone de libre-échange tripartite, constituée par la SADC, la Communauté d'Afrique de l'Est et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, est un bon exemple de collaboration entre diverses communautés. Cette

coopération a pour objectif de donner effet au programme d'intégration économique régionale prévu par l'Accord d'Abuja, d'améliorer l'accès au marché, d'harmoniser les programmes d'intégration économique, de promouvoir une meilleure intégration et de renforcer la mobilité des milieux d'affaires.

- De manière générale, la migration de main-d'œuvre n'est pas suffisamment encouragée par des régimes de libre circulation au sein des communautés économiques régionales. Cependant, on observe une tendance visant à faciliter la mobilité des milieux d'affaires, comme en témoigne, entre autres, le projet de cinq pays de la SADC (le Malawi, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Zambie) visant à conclure un mémorandum d'accord sur la facilitation de la circulation des milieux d'affaires et des cadres sur la base du Programme accéléré d'intégration économique.

L'Argentine a relevé que, parallèlement à la coopération bilatérale, la coopération au sein de forums régionaux tels que les communautés économiques régionales et les processus consultatifs régionaux, permet d'améliorer la gouvernance des tendances et des schémas migratoires. Les cadres régionaux ci-après servent de tribune de coopération et de dialogue sur la migration pour les Etats d'Amérique latine et les Caraïbes pour : le MERCOSUR, et plus particulièrement son Forum migratoire spécial ; l'Union des nations de l'Amérique du Sud, qui, en 2012, a pris la décision de créer la citoyenneté sud-américaine ainsi qu'un groupe de travail sur la citoyenneté ; la CELAC, qui permet en outre un dialogue structuré sur la migration et les problèmes communs ainsi qu'une coopération entre les Etats membres de la CELAC et l'Union européenne ; et la Conférence sud-américaine sur la migration.

CONCLUSIONS

En conclusion, l'atelier du Dialogue international sur la migration intitulé « Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement » a permis aux représentants de gouvernements, d'organisations internationales et non gouvernementales, des milieux universitaires, du secteur privé, de la société civile et aux migrants eux-mêmes de réfléchir aux nouvelles réalités de la migration Sud-Sud. Les discussions ont porté sur les conséquences pour le développement, les solutions politiques disponibles, ainsi que les mesures concrètes et les mécanismes de coopération permettant de relever les défis et de tirer le meilleur parti des chances offertes. Les différents points de vue exposés ont montré que praticiens et décideurs sont de plus en plus conscients des dynamiques changeantes de la migration dans le Sud et de ses incidences multiformes sur les sociétés et le développement économique en général.

Les discussions ont permis de dégager un certain nombre de messages orientés vers l'action qui recommandent d'améliorer la gestion des dynamiques migratoires complexes qui se font jour dans le Sud. Six messages clés sont présentés ci-après.

Premièrement, les participants ont reconnu qu'un recrutement équitable et éthique est indispensable pour protéger les migrants, renforcer leur contribution au développement et, en définitive, réduire les coûts de la migration. Ils ont rendu hommage aux efforts déployés par l'OIM pour collaborer avec les gouvernements, les milieux d'affaires et des organisations de la société civile afin de réduire au minimum les risques de la migration et d'en maximiser les avantages. Les participants ont salué le lancement de l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique et la mise en œuvre du Système IRIS d'intégrité du recrutement international, un processus d'accréditation volontaire

destiné aux intermédiaires du recrutement international – le premier du genre dans le secteur du recrutement.

Deuxièmement, les participants ont majoritairement reconnu que les tendances de la mobilité humaine dans le Sud demandent à être étudiées plus avant et appellent une attention accrue de la part des politiques, en raison des difficultés qu'elles posent aux migrants et aux communautés et du potentiel qu'elles revêtent pour le développement. L'élaboration des politiques migratoires doit aujourd'hui tenir davantage compte des nouvelles tendances. Pour leur part, les principaux acteurs doivent redoubler d'efforts pour faire en sorte que ces tendances se traduisent en possibilités de développement pour les migrants et les communautés, tout en veillant à en limiter les risques potentiels.

Troisièmement, les participants ont souligné la nécessité de développer les capacités de production, d'analyse, d'utilisation et de diffusion des données sur les tendances de la migration Sud-Sud. La production de données précises sur le rapport entre les nouvelles tendances migratoires et les tendances socioéconomiques, démographiques et environnementales dans le monde a été jugée essentielle à cet égard. Le manque de données fiables et d'informations fondées sur des recherches peut nuire à une bonne compréhension des dynamiques, entraver l'élaboration de politiques efficaces et, par conséquent, limiter la contribution des migrants au développement.

Quatrièmement, les dynamiques complexes de la migration Sud-Sud exigent des gouvernements et des autres acteurs qu'ils dépassent le cadre de leurs approches traditionnelles et qu'ils unissent leurs efforts en vue d'une gestion efficace des migrations. Les participants ont souligné qu'une coopération accrue et plus large est nécessaire et que les mécanismes de partenariat actuels doivent adopter des approches innovantes associant tous les acteurs intéressés si l'on veut pouvoir mieux faire face aux nouvelles réalités de la migration Sud-Sud. Ils ont cité de nombreux exemples utiles de partenariats novateurs entre des gouvernements, la société civile et le secteur privé à l'échelle nationale, régionale et mondiale, qui témoignent d'une importante coopération Sud-Sud.

Cinquièmement, les participants ont souligné que le lien entre les changements environnementaux et climatiques et les migrations, ainsi que les conséquences qui en découlent pour l'action des pouvoirs publics, sont de mieux en mieux reconnus. En raison de son importance, cette question avait aussi été abordée dans le cadre du Dialogue international sur la migration en 2008 et en 2011. Comme il apparaît de plus en plus clairement que les changements environnementaux et climatiques exercent une influence croissante sur les schémas et les flux migratoires et que cette tendance a des incidences sur les populations et les pays, il est nécessaire que la communauté internationale y porte une attention accrue. L'essentiel des migrations liées aux changements environnementaux et climatiques concernant les régions du Sud, ce sont ces populations qui sont plus particulièrement vulnérables à leurs effets. C'est pourquoi, il est fondamental de renforcer la coopération Sud-Sud ainsi que les partenariats stratégiques régionaux et interrégionaux, pour pouvoir bien gérer la migration et le changement climatique et s'attaquer avec efficacité à ce phénomène complexe.

Sixièmement, les participants ont pris acte du rôle important que jouent les communautés régionales et les processus consultatifs régionaux sur la migration dans le renforcement des capacités et de la coopération entre leurs membres en matière de gestion des migrations. Ils ont recommandé d'accroître leur rôle et de promouvoir la coopération entre ces organismes régionaux.

Enfin, les participants ont estimé que le débat sur cette question arrivait à point nommé, après le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement et dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015. La dynamique de la migration Sud-Sud mérite une attention accrue de la part des politiques et appelle des réponses concertées, en raison des multiples défis qu'elle présente et de ses conséquences pour le développement. Ils ont lancé un appel en faveur d'une sensibilisation plus grande et d'une collaboration accrue pour promouvoir des outils de gestion efficaces. Ils ont également recommandé que cette tendance majeure de la mobilité humaine soit intégrée dans les programmes nationaux de développement et, à l'échelle mondiale, dans le programme de développement pour l'après-2015.

VOIX DE MIGRANTS

VOIX DE MIGRANTS

Aucun dialogue sur la migration ne saurait être complet si la parole n'est pas donnée aux migrants. C'est pourquoi, le Dialogue international sur la migration a instauré une tradition, qui est aussi une priorité : inviter des migrants à décrire leur trajectoire, leur expérience, leurs espoirs et leurs rêves en présence de représentants gouvernementaux et des autres participants aux ateliers de l'IDM. Voici leurs témoignages.

Moises Uamusse, Président de l'Association des mineurs mozambicains (AMIMO)

Pouvez-vous expliquer les raisons pour lesquelles vous avez émigré en Afrique du Sud ?

Mon père était un travailleur migrant. En 1927, il s'est rendu à pied en Afrique du Sud pour y être employé dans les mines. Un an plus tard, en 1928, le Portugal a signé un accord dans lequel il s'engageait à fournir un contingent de main-d'œuvre mozambicaine pour les mines du Transvaal. Je suis le cadet de dix garçons, dont six ont travaillé comme mineurs en Afrique du Sud.

Le Mozambique a accédé à l'indépendance en 1975. La guerre civile qui a éclaté en 1976 et qui a duré 16 ans n'a épargné aucune province du pays. Les dégâts considérables qu'elle a causés et la peur qui habitait ma famille m'ont contraint, en 1990, à émigrer en Afrique du Sud. J'ai rejoint la caravane des émigrants en connaissance de cause, malgré l'expérience difficile de la migration

vécue par mon père dans ce pays. Colonisé par le Portugal, avec lequel il entretient des relations depuis le XVIII^e siècle, le Mozambique dépendait de l’Afrique du Sud voisine pour sa croissance économique. La migration de main-d’œuvre vers l’Afrique du Sud était ainsi devenue une pratique courante parmi les jeunes Mozambicains, qui leur permettait de réunir la somme nécessaire pour s’acquitter d’une dot appelée « lobola ».

La migration des jeunes a influencé de nombreuses générations, en raison d’une législation coloniale obligeant à verser un impôt appelé « Imposto de palhota ». Cette taxe d’habitation était une forme déguisée de travail forcé, qui obligeait toute personne ayant atteint l’âge de 18 ans soit à payer le montant exigé, soit à travailler dans le secteur désigné par le gouvernement afin de s’acquitter de cette obligation fiscale. Malgré l’implantation d’entreprises manufacturières au XIX^e et au XX^e siècle, la migration pour travailler dans les mines était devenue un phénomène habituel dans les provinces méridionales du pays.

Quelles difficultés avez-vous rencontré en tant que travailleur migrant dans les mines d’Afrique Sud ?

Le plus difficile a été de s’adapter à la vie dans les « foyers » et de surmonter la barrière linguistique. Chez moi, j’utilisais le même savon que mes frères et buvais mon thé dans la même tasse qu’eux. Mais j’avais la chance d’avoir ma propre brosse à dents. Cela était impossible dans les foyers. L’importance de cette pratique m’est apparue lorsque que je me suis rendu compte que certains de mes collègues mineurs souffraient de maladies professionnelles telles que le tétanos ou la tuberculose.

Je me souviens de m’être disputé avec le chef cuisinier, un dimanche matin, pendant la distribution du petit-déjeuner, parce que je ne prononçais pas bien les mots « beurre de cacahuète » et « fromage » en raison de mes lacunes en anglais et de mon accent portugais.

Le travail dans le secteur minier est le plus pénible que je connaisse. La durée du contrat de travail (douze mois) me tenait éloigné de ma famille – c'est le sentiment le plus douloureux que j'aie jamais ressenti. Mes conditions de vie, à l'époque, sont les pires qu'il m'ait été donné de vivre jusqu'ici.

Quelles sont les difficultés, selon vous, que rencontrent les travailleurs migrants en Afrique australe ?

Le plus difficile, dans l'industrie minière, est la vie de célibataire, loin de la famille. A cela s'ajoutent la transférabilité et l'accès aux prestations de sécurité sociale, ainsi que le manque d'informations sur les droits des mineurs. L'adaptation à la réalité locale est une autre difficulté. Parfois, les travailleurs migrants sont confrontés à la xénophobie.

Lorsqu'ils sont analphabètes, les mineurs migrants peuvent être victimes de pratiques de recrutement abusives. En outre, lorsqu'ils contractent des maladies respiratoires, les employeurs refusent de les indemniser ou de les aider à obtenir un traitement. De même, ils refusent d'indemniser la famille lorsqu'un travailleur migrant décède. Surtout, les familles qui ignorent leurs droits à une indemnisation s'exposent à des falsifications et peuvent perdre l'indemnité à laquelle elles pourraient prétendre.

L'Afrique australe a été colonisée par divers pays européens, ce qui a eu des effets sur sa croissance économique. Pendant des années, les diverses législations en vigueur dans les différents pays ont empêché la mise en place de mécanismes et de systèmes de rapatriement de fonds vers les pays d'origine, tels que l'accord sur les mineurs migrants mozambicains en Afrique du Sud. Les difficultés qui découlent de cette situation pèsent et continueront de peser sur les migrants de la région tant qu'aucune réforme ne sera appliquée.

Qu'est-ce qui vous a amené à créer l'Association des mineurs mozambicains (AMIMO) ?

Les mineurs mozambicains travaillent dans le secteur minier sud-africain depuis la découverte des mines de diamant, en 1867, et même avant, lorsque les deux gouvernements coloniaux (l'Afrique du Sud et le Mozambique) ont conclu des accords sur la main-d'œuvre migrante. A ce jour, ces accords ont été modifiés à trois reprises : en 1909, en 1928 et en 1964. Cependant, aucune de ces modifications n'a jamais accordé aux travailleurs le droit à une pension de retraite. En outre, les mineurs ignorent généralement l'existence de ces accords à cause de la barrière linguistique et/ou parce qu'ils ne leur ont jamais été remis pour qu'ils en prennent connaissance. C'est pourquoi, ils restent confidentiels même aujourd'hui.

Juridiquement, parce que nous travaillions en Afrique du Sud, les syndicats nationaux mozambicains ne pouvaient pas nous venir en aide. Quant aux syndicats sud-africains, la loi ne leur permettait pas de défendre les travailleurs migrants mozambicains. En outre, les questions relatives à l'accès des mineurs migrants aux prestations sociales et de santé n'étaient pas complètement résolues.

La nécessité de défendre les droits des mineurs devenant de plus en plus criante, j'ai, avec quelques amis, décidé d'agir.

Dans les « foyers », quand je parlais des conditions de travail des mineurs migrants avec différents collègues, j'ai pu me rendre compte que la nécessité de défendre les droits des mineurs migrants se faisait de plus en plus pressante. J'ai donc décidé de créer une organisation qui serait la porte-parole des mineurs migrants et qui, pour toutes les questions qui ne pouvaient être réglées autrement, les représenterait auprès du Gouvernement sud-africain, de la direction des mines, de la Rand Mutual Assurance, de la TEBA (l'agence de recrutement), ainsi qu'auprès de la Chambre des mines.

Pouvez-vous nous dire comment l'AMIMO a contribué à la défense des droits des travailleurs migrants et de leur famille ? Et dans quelle mesure elle influence l'élaboration des politiques migratoires dans le secteur minier en Afrique australe ?

L'AMIMO a été créée en 1996 par des mineurs en Afrique du Sud et elle a été enregistrée au Mozambique deux ans plus tard. Elle a été créée dans le but de redonner espoir aux travailleurs migrants et à leur famille. L'AMIMO a contribué à établir des relations entre les mineurs, les gouvernements, des partenaires tels que l'OIM, les Nations Unies, la Banque mondiale, Southern Africa Trust et d'autres organisations non gouvernementales et de la société civile, afin de résoudre des questions relatives aux droits des mineurs. Aujourd'hui, les mineurs mozambicains ont le droit d'importer des biens d'Afrique du Sud en franchise de droits, y compris des véhicules.

Grâce à l'AMIMO, les migrants pèsent sur les politiques, à l'échelle tant nationale que régionale. La création de l'Association des mineurs d'Afrique australe (SAMA) nous a permis d'influencer le programme d'action des Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe et d'obtenir la signature d'une déclaration sur le problème de la tuberculose dans le secteur minier. En mars 2014, les quatre pays qui fournissent de la main-d'œuvre migrante à l'industrie minière sud-africaine, le Lesotho, le Mozambique, l'Afrique du Sud et le Swaziland, ont harmonisé le traitement de la tuberculose et du VIH parmi les mineurs, y compris l'orientation des patients. Actuellement, une étude cartographique des ex-mineurs et de leur famille est en cours dans ces mêmes pays d'Afrique australe, afin de recenser les bénéficiaires de prestations sociales cumulées en Afrique du Sud.

Quelles seraient vos recommandations à ceux qui formulent des politiques migratoires et aux acteurs clés de la migration ?

Les décideurs devraient élaborer des politiques adaptées aux migrants et qui fonctionnent correctement. Pour cela, ils doivent :

- a. Formuler des politiques soucieuses des migrants ;
- b. Réunir davantage d'informations stratégiques sur les migrants, leur contexte migratoire et leurs conditions de vie, pour permettre l'élaboration de politiques en connaissance de cause et protéger leurs droits ;
- c. Intégrer les migrants et la société civile dans les enceintes gouvernementales et multilatérales susceptibles de discuter des questions qui les concernent ;
- d. Réviser les politiques migratoires et les adapter aux réalités des travailleurs migrants ; et s'efforcer de contextualiser et de ratifier les conventions internationales et les lois visant à protéger les droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille.

En quoi votre expérience de la migration a-t-elle façonné votre vie et celle de votre famille ?

La migration m'a permis d'élargir mon champ de réflexion et ma vision et à prendre des décisions. Elle m'a aussi permis de faire de nouvelles rencontres et de me familiariser avec des cultures et des idées différentes ce qui, en définitive, a abouti à la création de l'AMIMO et de la SAMA. Sur le plan familial, elle a eu raison de mon premier mariage. Mais je ne me suis pas attardé sur ces conséquences pour ma vie, préférant aller de l'avant et défendre les droits des mineurs.

Enfin, quel est selon vous l'intérêt de votre participation à cet atelier, pour vous-même et pour votre activité ?

Tout d'abord, elle m'a conforté dans l'idée que mon activité au sein de l'AMIMO et de la SAMA est sur la bonne voie, au vu des réalisations importantes de ces deux organisations et des résultats positifs pour les mineurs migrants. En résumé, l'atelier a abordé des questions dont je m'occupe tous les jours, et a confirmé que

des parties prenantes telles que les participants à l'IDM sont nécessaires pour les faire avancer. Il m'a permis de décrire mon histoire à un auditoire international composé de représentants d'Etats Membres, d'organisations internationales telles que l'Union africaine, et d'autres parties prenantes qui s'intéressent aux questions de migration.

Enfin, cet atelier m'a donné l'occasion d'entendre les témoignages d'autres migrants du monde entier, et de procéder à un échange d'expériences.

**ORDRE DU JOUR FINAL ET
DOCUMENT DE TRAVAIL**



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION (IDM) 2014
MOBILITÉ HUMAINE ET DÉVELOPPEMENT : TENDANCES ÉMERGENTES ET NOUVELLES
POSSIBILITÉS DE PARTENARIATS

ATELIER D'INTERSESSION SUR LE THÈME :

**MIGRATION SUD-SUD : NOUER DES PARTENARIATS
STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT**

24-25 MARS 2014

ORDRE DU JOUR FINAL

24 mars 2014 : PREMIERE JOURNEE	
9h00 – 10h00	<i>Enregistrement</i>
10h00 – 11h00	OUVERTURE
	REMARQUES DE BIENVENUE <ul style="list-style-type: none">• William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM ALLOCATION DE L'ORATEUR PRINCIPAL <ul style="list-style-type: none">• Honorable Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed, Ministre du travail, des relations industrielles et de l'emploi, République de Maurice
	MISE EN SITUATION <p>Des tendances démographiques, sociales et économiques de plus en plus déséquilibrées à l'échelle mondiale se sont traduites par des flux et schémas migratoires inédits et complexes, qui modifient les schémas traditionnels de mouvements Sud-Nord, allant des pays en développement vers les pays développés. De plus en plus, des pays autrefois considérés comme des pays d'émigration deviennent des destinations pour les migrants originaires du monde développé comme du monde en développement. Les tendances mondiales actuelles présentent d'importants défis pour le développement, mais aussi d'immenses possibilités. Cet atelier examinera les schémas de migration Sud-Sud sous un angle académique mais aussi du point de vue des politiques, ainsi que leurs conséquences pour les migrants et la société. Il offrira l'occasion d'identifier des approches stratégiques de gestion de cette évolution, pour garantir des résultats de développement positifs. Il examinera en outre les incidences des nouvelles tendances migratoires, en s'intéressant plus particulièrement aux flux Sud-Sud et aux mécanismes de partenariat en place à l'échelle mondiale, régionale, interrégionale et intrarégionale, et recommandera des approches novatrices pour adapter les partenariats à des schémas en pleine mutation.</p> <ul style="list-style-type: none">• Jill Helke, Directrice du Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM

11h00 – 13h00	SESSION I : APPROCHES NOVATRICES VISANT A REDUIRE LES COUTS DE LA MIGRATION POUR LE DEVELOPPEMENT : LANCEMENT DE L' « ALLIANCE ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVE POUR UN RECRUTEMENT EQUITABLE ET ETHIQUE »
	<p>Des faits nouveaux, dont une diversification accrue de l'économie mondiale et les contrecoups de la crise économique au Nord, ont entraîné une modification des schémas de migration de main-d'œuvre, et notamment une augmentation considérable de la mobilité de main-d'œuvre Sud-Sud. La gestion des migrations, qui est historiquement du ressort des gouvernements, devient de plus en plus l'affaire d'autres parties prenantes de la société civile et du secteur privé. Cela est particulièrement vrai pour la migration de main-d'œuvre, où l'interdépendance entre les politiques d'immigration et les politiques de l'emploi requiert l'intervention d'acteurs tant publics que privés pour élaborer des mesures et des programmes qui stimulent la croissance économique en favorisant une migration qui réponde aux besoins du marché du travail. Associer les secteurs public et privé à la gestion des migrations présente des chances et des défis qui exigent des approches novatrices. Des parties prenantes ont commencé à rechercher des partenariats stratégiques qui visent à améliorer les résultats positifs de la migration, et à en réduire les coûts – qui augmentent souvent la vulnérabilité des migrants face à l'exploitation et aux abus. S'attaquer à certains problèmes, comme les pratiques de recrutement constitutives d'exploitation et d'abus, nécessite une approche systématique et multipartite. Cette séance sera l'occasion d'examiner l'action menée par l'OIM en collaboration avec des partenaires gouvernementaux animés des mêmes intentions, le secteur privé et la société civile, afin de créer une alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique et de mettre en œuvre le Système d'intégrité du recrutement international.</p> <p>Modérateur : William Lacy Swing, Directeur général de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed, Ministre du travail, des relations industrielles et de l'emploi, République de Maurice • Brent Wilton, Secrétaire général, Organisation internationale des employeurs (OIE) • Liberty Casco, Administratrice adjointe, Administration philippine pour l'emploi outre-mer (POEA) • A. Didar Singh, Secrétaire général de la Chambre fédérale de commerce, Inde • Nick Forster, Cofondateur et premier Vice-Président de FSI Worldwide, Directeur « Business Development » <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats stratégiques noués avec les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile peuvent-ils, ensemble, contribuer à une approche de l'élaboration des politiques ? • Comment des partenariats public-privé peuvent-ils servir tout à la fois les intérêts des personnes et des milieux d'affaires ? • Quels sont les liens avec la migration et le développement ? • Comment des partenariats public-privé peuvent-ils contribuer à des économies inclusives ? • Quelle sont les principales préoccupations des pays d'origine et d'accueil en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre ? • En quoi le recrutement éthique contribue-t-il à la mobilité de la main-d'œuvre ?

	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les effets du recrutement sur le processus de migration de main-d'œuvre ? • Quels sont les principaux problèmes en matière de recrutement international ? • Quelles sont les lacunes que présentent des approches pilotées exclusivement par les gouvernements ou par le secteur privé ?
13h00 – 15h00	<i>Déjeuner</i>
15h00 – 17h40	SESSION II : COMPRENDRE LES TENDANCES MONDIALES ET LES SCHEMAS MIGRATOIRES COMPLEXES : ACCENT SUR LA MIGRATION SUD-SUD
	<p>Le nombre de pays touchés par la mobilité internationale a considérablement augmenté. Les faits montrent que les mouvements Sud-Sud atteignent peu à peu les mêmes niveaux que les flux Sud-Nord. Les mouvements Nord-Sud sont un phénomène récent qui commence à être reconnu et à retenir l'attention au niveau international. Les milieux universitaires et les organisations internationales débattent de ces nouvelles tendances migratoires, mais plus rarement les responsables politiques et les praticiens, et les politiques actuelles n'en tiennent guère compte. Cette session sera l'occasion de tenter de comprendre la relation entre les tendances démographiques, sociales et économiques à l'échelle mondiale et les schémas migratoires, en s'intéressant plus particulièrement à la migration Sud-Sud. Elle sensibilisera les décideurs aux tendances migratoires récentes, à leur nature, aux facteurs sous-jacents ainsi qu'à leurs incidences économiques et sociales sur le développement et leurs conséquences du point de vue des politiques. Les faits montrent que si elle est bien gérée, notamment par des mécanismes de coopération stratégique, la migration Sud-Sud contribue de manière importante au développement. Cette session permettra de recenser les cadres de coopération existant à l'échelle régionale et interrégionale, d'en tirer des enseignements et de discuter des possibilités d'en créer de nouveaux, plus fonctionnels. Elle s'intéressera aussi à la façon dont les organisations internationales et régionales peuvent contribuer à une meilleure compréhension de la migration Sud-Sud et renforcer son potentiel pour le développement.</p> <p>Modérateur : Monika Peruffo, Directrice par intérim de l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jack Monedi, Directeur principal du Département des affaires intérieures, République sud-africaine • Federico L. Agusti, Directeur des relations extérieures, Direction nationale des migrations, République argentine • Hélène Bourgade, Chef d'unité, Commission européenne, direction générale EuropeAid • Huiyao Wang, Directeur général du Centre pour la Chine et la mondialisation • Marius Olivier, Directeur de l'Institute for Social Law and Policy et Professeur extraordinaire/adjoint à la North-West University, République sud-africaine • Honoré Mimche, Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) Cameroun <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les principales tendances démographiques, sociales et économiques à l'échelle mondiale et leurs liens avec la migration ? • Qu'est-ce que nous savons - ou ignorons - de la migration Sud-Sud ?

	<ul style="list-style-type: none"> • En quoi la migration Sud-Sud contribue-t-elle au développement régional et sous-régional ? Comment cette contribution peut-elle être renforcée ? • Comment améliorer la disponibilité de données sur les nouvelles tendances migratoires ? • Comment les schémas migratoires sont-ils envisagés dans les programmes de développement des pays ? • Comment améliorer la coopération en matière de migration entre les pays du Sud ? • Comment les organisations internationales pourraient-elles contribuer à maximiser les avantages de la mobilité humaine dans le contexte de la migration Sud-Sud ? • Quel rôle les communautés économiques régionales jouent-elles dans le renforcement de la coopération à l'échelle régionale et interrégionale ?
17h40 – 18h00	SYNTHESE ET FIN DE LA SESSION
	<i>Fin de la première journée</i>
25 mars 2014 : DEUXIEME JOURNEE	
10h00 – 12h00	EXPERIENCE ET PROGRAMMATION DE L'OIM
	<p>Durant cette session, les participants auront la possibilité de se familiariser avec l'expérience de l'OIM en matière d'aide à la gestion des schémas de migration complexes et des difficultés y afférentes, ainsi qu'en matière d'optimisation du potentiel de la migration Sud-Sud pour le développement.</p> <p>Modérateur : Gervais Appave, Directeur du Département de la gestion des migrations, OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Davide Mosca, Directeur de la Division Migration et Santé, Département de la gestion des migrations, OIM • Monika Peruffo, Directrice par intérim de l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations • Jason Clarke, Spécialiste principal dans le domaine des frontières et de l'identité, au nom du Centre africain de renforcement des capacités (CARC), OIM • Dina Ionesco, Chargée des politiques – Migration, environnement et changement climatique, Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM • Tauhid Pasha, Spécialiste principal, Migration de main-d'œuvre et développement humain, Département de la gestion des migrations, OIM • Lorenzo Guadagno, Expert en matière de réduction des risques de catastrophe, de moyens de subsistance et d'urbanisation, Département des opérations et des situations d'urgence, OIM
12h00 – 13h00	VOIX DE MIGRANTS
	<p>Moises Uamusse, Secrétaire Général de l'Association des ouvriers mineurs mozambicains (AMIMO), Mozambique</p> <p>Présenté par : Azzouz Samri, Chef de la Division des organes directeurs, OIM</p>
13h00 – 15h00	<i>Déjeuner</i>
15h00 – 17h30	SESSION III : DES PARTENARIATS ADAPTES AUX DEFIS DES SCHEMAS MIGRATOIRES EMERGENTS
	<p>Les défis que les dynamiques migratoires complexes présentent aux pays d'origine et de destination sont de plus en plus importants. Par exemple, les pays d'émigration traditionnels sont démunis face à l'arrivée de nouveaux migrants. Ces nouvelles tendances migratoires peuvent créer d'importantes</p>

	<p>difficultés sociales, économiques et environnementales pour les migrants et la société ainsi que pour les cadres de coopération existants. Il est nécessaire d'actualiser les politiques et de mettre en place des cadres de coopération bien conçus pour pouvoir relever les défis de la gestion des migrations. Cette session sera l'occasion d'exposer les défis politiques et de voir comment les partenariats inter-Etats ou noués à l'échelle régionale ou mondiale gèrent les tendances migratoires complexes et mobilisent au mieux les avantages que présente la migration pour les migrants et la société. Elle examinera plusieurs cadres de coopération, notamment les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), dégagera les domaines dans lesquels de nouvelles approches ou une coopération accrue sont nécessaires, et identifiera des pratiques exemplaires à partir des études de cas présentées. Il sera également question de la manière dont la société civile et le secteur privé peuvent contribuer à ces partenariats et des moyens de nouer le dialogue avec eux.</p>
	<p>Modérateur : Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Edith Laure Itoua, Conseiller du Président de la République du Congo, Chef du département des Congolais de l'étranger • Liberty Casco, Administratrice adjointe, Administration philippine pour l'emploi outre-mer (POEA) • Johnny Ruiz Arce, Chef de l'Unité de migration de main-d'œuvre, Ministère du travail, Costa Rica • Tony Luka Elumelu, Chargé de programme/Responsable principal, Département de la libre circulation des personnes et de la migration, Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) • François Gemenne, Professeur et chercheur, spécialiste des questions de migration et environnement, Université de Versailles et Université de Liège • Philip Bob Jusu, Fonctionnaire chargé de la migration, Département des affaires sociales, Commission de l'Union africaine <p>Débat général</p> <p>Pour guider les débats, les questions suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels cadres, partenariats et politiques mis en place à l'échelle régionale et/ou mondiale ont permis de faire face aux schémas migratoires complexes ? • Les PCR apportent-ils une réponse adaptée aux besoins ? Comment pourraient-ils s'adapter aux nouvelles tendances ? • Quels sont les domaines qui présentent des chances et des défis accrus pour les partenariats ? • Quelles mesures novatrices permettent d'améliorer les partenariats ? • Comment associer la société civile et le secteur privé à ces partenariats ? • Comment la diaspora est-elle représentée au sein des partenariats stratégiques pour le développement ? • Dans quels domaines une nouvelle approche ou une coopération accrue sont-elles nécessaires ?
17h30 – 18h00	CLOTURE DE LA SESSION : SYNTHÈSE ET REMARQUES DE CLOTURE
	La Directrice générale adjointe de l'OIM, Laura Thompson , présentera un résumé des conclusions de l'atelier.
	<i>Fin de l'atelier</i>

DOCUMENT DE TRAVAIL

Introduction

Le nombre de pays touchés par la mobilité humaine s'est accru sous l'effet, entre autres, de bouleversements sociaux, économiques, démographiques et environnementaux de portée mondiale. De nombreux pays du Sud¹, et plus particulièrement les économies émergentes, ne sont plus uniquement des pays d'origine mais aussi, de plus en plus, des pays de transit et de destination. Aujourd'hui, les tendances de la migration dans le monde présentent d'importants défis, mais aussi des chances pour le développement. Le présent document examine les nouvelles dynamiques migratoires à l'œuvre, et plus particulièrement la mobilité humaine entre pays et régions du Sud, et invite à une connaissance plus approfondie de ces dynamiques et de leurs incidences diverses sur les migrants et la société à la faveur de discussions scientifiques et débats de politique générale futurs.

Si la migration Sud-Sud ne date pas d'hier, c'est depuis peu seulement qu'elle retient l'attention des chercheurs, des économistes et des experts du développement². Les observations

¹ Il n'existe pas encore de définition universelle du « Sud ». Les trois méthodes les plus couramment employées pour définir le « Nord » et le « Sud » ont été élaborées par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le présent document reprend la définition du Sud donnée par la Banque mondiale. En conséquence, le Sud désigne les pays à revenu moyen supérieur, à revenu moyen inférieur et à faible revenu, conformément à la classification de la Banque mondiale, tandis que le Nord comprend tous les pays à revenu élevé, selon la classification de la Banque mondiale.

² Voir le site de l'Observatoire ACP sur les migrations pour un ensemble d'études consacrées à ce sujet, à l'adresse www.acpmigration-obs.org/PublicationsonMigrationandDevelopment.

montrent que l'ampleur des mouvements Sud-Sud (82,3 millions de migrants dans le monde) est à peu près équivalente à celle des flux Sud-Nord (81,9 millions)³. L'édition 2013 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, intitulée *Le bien-être des migrants et le développement*, fait apparaître que plus de la moitié des vingt principaux couloirs de migration dans le monde se trouvent sur l'axe Sud-Sud, et qu'une minorité seulement de migrants (environ 40 %) se déplace du Sud vers le Nord, tandis qu'un tiers au moins de migrants se déplacent entre pays du Sud⁴. Il convient toutefois de rappeler que le nombre de migrants installés dans le Sud varie selon la définition du Sud qui est adoptée.

En raison des incidences positives qu'elle peut avoir sur le développement, la migration Sud-Sud retient aujourd'hui l'attention des responsables politiques, et plus particulièrement des gouvernements associés au débat sur le couple migration et développement⁵. C'est dans cet esprit que les représentants d'Etats et de gouvernements réunis pour le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en octobre 2013 se sont déclarés « conscients de la complexité des flux migratoires et du fait qu'il existe aussi des mouvements migratoires internationaux à l'intérieur de mêmes régions géographiques et, dans ce contexte, [ils ont demandé] que soient mieux étudiés les circuits migratoires à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre »⁶.

³ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, *Trends in International Migrant Stock: The 2013 Revision*, <http://esa.un.org/unmigration/wallchart2013.htm>.

On estime que la migration Sud-Sud représente la moitié des flux d'émigration au départ de l'Asie du Sud, 64% des flux au départ de l'Europe et de l'Asie centrale, et 69% des flux depuis l'Afrique subsaharienne. (Source : D. Ratha et W. Shaw, *South-South Migration and Remittances*, Document de travail de la Banque mondiale, n° 102 (Washington D.C., Banque mondiale, 2007).

⁴ Organisation internationale pour les migrations, Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement* (Genève, 2013), page 61.

⁵ Voir, entre autres : Forum mondial sur la migration et le développement, « Intégrer la migration dans la planification du développement », document de travail élaboré pour la table ronde 2, disponible à l'adresse www.gfmd.org/files/documents/gfmd12_mauritius12_rt_2-1-background_paper_fr.pdf.

⁶ Voir la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, paragraphe 22, disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/Final-Declaration-2013-En.pdf.

Une évaluation approfondie du potentiel des flux Sud-Sud pour le développement à l'échelle nationale, régionale et interrégionale s'impose. Ces efforts devront aller de pair avec l'adoption de mesures visant à consolider les incidences positives et à atténuer certaines des répercussions négatives liées à la mobilité humaine, en intégrant davantage encore les politiques et processus de migration dans le développement.

Tendances récentes de la migration

Sous l'effet de la mondialisation, le monde présente un tableau complexe caractérisé par des inégalités croissantes. Tandis que dans certaines régions de la planète, la persistance d'une forte croissance démographique se traduit par une population active jeune, le développement économique est lent et la pauvreté et les conflits sont endémiques, dans d'autres en revanche l'évolution démographique lente est à l'origine d'une contraction de la main-d'œuvre jeune et d'une société vieillissante, qui vont de pair avec une grave crise financière et économique. Cette situation a provoqué de nouveaux schémas et flux de mobilité, si bien que les flux migratoires dans le monde ne se limitent plus aux mouvements Sud-Nord, pays en développement-pays développés.

Par ailleurs, les économies dites émergentes du Sud (par exemple, le groupe des BRICS⁷, MINT⁸ et MIST⁹) ont considérablement influencé la migration internationale, comme en témoigne l'intensification des flux extrarégionaux. La croissance économique enregistrée par des pays producteurs de ressources naturelles, tels que l'Angola, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les pays du Golfe, a attiré des flux d'immigration (Observatoire ACP). La poursuite

⁷ Acronyme anglais forgé par l'économiste Jim O'Neill pour désigner le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud. Ces économies comptent parmi celles qui ont le plus de chances « d'exploser » au cours des dix prochaines années.

⁸ Acronyme anglais forgé par l'économiste Jim O'Neill pour désigner le Mexique, l'Indonésie, le Nigéria et la Turquie. Ces économies comptent parmi celles qui ont le plus de chances « d'exploser » au cours des dix prochaines années.

⁹ Acronyme anglais forgé par l'économiste Jim O'Neill pour désigner le Mexique, l'Indonésie, la Corée du Sud et la Turquie. Ces économies comptent parmi celles qui ont le plus de chances « d'exploser » au cours des dix prochaines années.

probable de la croissance économique dans ces pays conduira à un accroissement de la demande de travailleurs migrants. En réponse à cette situation, on assiste à un resserrement des liens politiques et diplomatiques entre pays et régions ayant des intérêts communs dans divers secteurs stratégiques des affaires. A cet égard, il convient de citer les relations nouées entre des pays de l'Afrique subsaharienne, comme le Ghana et le Nigéria, et certaines provinces de Chine¹⁰.

Une part importante des flux Sud-Sud sont intrarégionaux¹¹. Il s'agit en particulier des mouvements allant de la Fédération de Russie vers l'Ukraine et le Kazakhstan et vice versa, du Bangladesh vers le Bhoutan, de l'Afghanistan vers le Pakistan et la République islamique d'Iran, de l'Inde vers le Pakistan, l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis, et du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire¹². L'ampleur de ces flux varie selon les pays à l'intérieur d'une même région.

La migration est gérée différemment selon les régions et à l'intérieur d'une même région. Si dans certaines d'entre elles la migration est essentiellement irrégulière, ailleurs, des partenariats pour la mobilité ont été mis en place (par exemple, dans la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) pour garantir une certaine liberté de circulation. Les questions concernant la gestion des frontières, les documents de voyage, la mobilité de la main-d'œuvre, la mobilité des migrants hautement qualifiés et l'intégration sociale sont généralement réglées par des accords régionaux. Certains, comme le marché et l'économie uniques de la CARICOM, ciblent plutôt des travailleurs hautement qualifiés, qui façonnent les mouvements intrarégionaux. Une évaluation des régimes de mobilité existants, qui examine la façon dont ceux-ci considèrent les dynamiques migratoires aux fins de bonne gestion ainsi que les difficultés et les limites auxquelles se heurte leur mise en œuvre, permettrait de formuler

¹⁰ O. Bakewell et G. Jönsson, "Migration, Mobility and the African City," Synthesis Report on the African Perspectives on Human Mobility research programme, août 2011.

¹¹ Banque mondiale, *Migration and Remittances Factbook 2011* (Washington D.C., Banque mondiale, 2010).

¹² Organisation internationale pour les migrations, *Rapport Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement* (Genève, 2013), pages 61 et 62.

des recommandations en vue de partenariats novateurs plus performants, adaptés aux nouveaux schémas et défis de mobilité.

La société civile et les milieux d'affaires ont un rôle particulièrement important à jouer en tant que partenaires de coopération sur les questions de gestion des migrations, mais aussi pour sensibiliser à l'importance de la migration pour le développement. Les mêmes facteurs que ceux précités sont à l'origine d'un accroissement rapide des flux migratoires extrarégionaux et de leur intérêt économique. Ainsi, les schémas de migration extrarégionaux Sud-Sud sont en expansion rapide en Amérique latine et dans les Caraïbes, où un nombre croissant de migrants originaires d'Asie et de l'Afrique subsaharienne ont été enregistrés ces dernières années¹³. En outre, la croissance économique dans certains pays latino-américains attire de plus en plus de migrants de travail de diverses régions du Sud, tandis que l'Amérique centrale et les Caraïbes sont une région de transit stratégique en raison de leur proximité avec les Etats-Unis d'Amérique.

Enfin, l'évolution récente de la situation économique dans le monde dessine une tendance susceptible d'avoir des conséquences pour le Nord, à savoir les flux de migration Nord-Sud ainsi que des mouvements fondés sur des liens historiques (par exemple, les flux entre pays lusophones qui, depuis peu, sont en augmentation sous l'effet de la récession économique dans le Nord (Portugais immigrant en Angola et au Brésil), encouragés par une langue commune et un contexte culturel analogue¹⁴). La migration Nord-Sud n'est guère étudiée, alors même qu'entre 7 et 13,7 millions de migrants du Nord résidaient dans le Sud en 2013¹⁵. Il

¹³ Organisation internationale pour les migrations, *Rapport Etat de la migration dans le monde 2011 : Bien communiquer sur la migration* (Genève, 2011). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/bookstore/free/WMR2011_French.pdf.

¹⁴ Bakewell, 2013 et Martin, 2009, cités dans : Observatoire ACP, « Migration extrarégionale Sud-Sud: *Aperçu des tendances émergentes* » (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2012), disponible à l'adresse www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-BN%2008%20extrag.pdf.

¹⁵ Huit pour cent sont des migrants des Etats-Unis qui vivent au Mexique. Les autres grands couloirs sont les suivants : Allemagne-Turquie ; Etats-Unis-Afrique du Sud ; Portugal-Brésil ; et Italie- Argentine. (Source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Division de la population, "Population Facts of September 2013." Disponible à l'adresse http://esa.un.org/unmigration/documents/The_number_of_international_migrants.pdf.)

est probable que ce chiffre soit plus élevé encore, car les données disponibles sont lacunaires et les flux difficiles à enregistrer.

Chances offertes par la migration Sud-Sud

L'évolution de la situation dans le monde suscite et continuera de susciter de nouveaux schémas et flux de migration. Certains pays et certaines régions connaissent une croissance économique, tandis que d'autres sont confrontés à une crise économique et financière, à la récession et à une croissance lente. L'apparition de nouvelles crises, la dégradation lente mais sûre de l'environnement¹⁶, ainsi que le changement climatique compliquent encore les choses. Dans ce contexte difficile, la migration demeure une stratégie d'adaptation et permet d'améliorer le bien-être des migrants et de leur famille, tout en favorisant effectivement le développement des pays d'origine et de destination.

La migration peut contribuer de manière importante à la réduction de la pauvreté et au développement économique durable en stimulant la création d'emplois et la diversification de l'emploi, indispensables pour garantir la viabilité et le développement économiques d'un pays. Les migrants de retour, quel que soit le pays de destination où ils avaient séjourné et quelles que soient les raisons pour lesquelles ils rentrent au pays, sont une source formidable d'innovation et d'autonomisation communautaire. Selon l'Observatoire ACP¹⁷, qui a étudié la migration de retour dans plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le nombre de retours au pays à l'intérieur d'une région ou entre pays du Sud est beaucoup plus élevé qu'au Nord. Cette différence peut s'expliquer par des frais de déplacement moindres et des distances plus courtes, mais aussi par une amélioration des conditions de vie dans les pays d'origine, ou encore par la récession économique

¹⁶ Observatoire ACP sur les migrations, « Lentement mais sûrement : Environnement, changement climatique et migrations dans les pays ACP », Note d'information (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2011), disponible à l'adresse www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/FR-BN04Environnement.pdf.

¹⁷ Organisation internationale pour les migrations, série Migration Research de l'OIM n° 46 : *Migration and Development within the South: New Evidence from African, Caribbean and Pacific Countries* (Genève, 2013).

et des mesures discriminatoires dans les pays de destination. Encouragés par des politiques de libre circulation appropriées, les migrants de retour contribuent de manière décisive à la création d'emplois grâce à leurs projets entrepreneuriaux fondés sur leur riche bagage de connaissances et de compétences, contribuant ainsi à combler des pénuries sur le marché du travail.

La migration de travail représente une part notable des flux migratoires dans le monde. Des études menées par l'Observatoire ACP font apparaître que ce phénomène s'est considérablement développé ces trente dernières années. La croissance économique rapide enregistrée par plusieurs pays du Sud a provoqué un important afflux de main-d'œuvre originaire de pays d'une même région ou d'autres régions du Sud. Une bonne gestion de la migration de main-d'œuvre requiert une étroite collaboration entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations internationales et celles de la société civile. D'ores et déjà, chacun de ces acteurs apporte d'importantes contributions à l'élaboration de normes et de politiques de recrutement éthique qui, incontestablement, ont réduit la vulnérabilité des travailleurs aux pratiques de recrutement sans scrupules. De l'avis des parties prenantes, l'adoption de pratiques de recrutement éthique est essentielle pour la protection des travailleurs, et améliore considérablement la gestion de la migration de main-d'œuvre. Des employeurs socialement responsables, qui veulent que les travailleurs migrants de leur chaîne d'approvisionnement en main-d'œuvre soient bien traités, se félicitent eux aussi de telles pratiques.

Malgré ces initiatives, et en raison de la diversité des intermédiaires et des autorités en présence, il arrive que les pratiques de recrutement ne soient pas réglementées ou, lorsqu'elles le sont, qu'elles ne soient pas suivies ou qu'elles soient inapplicables en raison du contexte national, ce qui fait le jeu des intermédiaires informels ou « fantômes » qui agissent hors du cadre réglementaire. Il y a plusieurs raisons à cela : difficulté des Etats à surveiller et à faire respecter les activités de recrutement international ; absence d'accords bilatéraux de partage d'informations, qui permettraient d'identifier et de sanctionner plus facilement les contrevenants ; ou encore réticence ou incapacité à poursuivre des infractions à l'étranger. En l'absence de partenariats solides et d'efforts conjoints, les

intermédiaires sans scrupules peuvent agir impunément, au détriment des migrants, des employeurs et des pouvoirs publics qui s'efforcent de gérer la migration de main-d'œuvre.

Considérés comme la principale contribution des migrants au développement, les rapatriements de fonds sont un élément incontournable du débat sur la migration et le développement. Le montant des fonds rapatriés du Sud est un facteur important qui mérite d'être pris en considération lorsqu'on examine le potentiel pour le développement de la mobilité entre les pays de cette région. Les fonds rapatriés du Sud sont aussi importants que ceux envoyés du Nord dans le cas des pays les moins avancés (PMA) : les deux tiers environ des rapatriements de fonds reçus par les PMA en 2010 provenaient soit d'autres PMA (5 % du montant total des rapatriements, soit 1,3 milliard de dollars E.-U.), soit de pays en développement (59 %, 15,3 milliards de dollars E.-U.)¹⁸. Selon la Banque mondiale, les principaux bénéficiaires de fonds rapatriés en 2013 ont été la Chine, l'Inde et les Philippines. Depuis 2012, les fonds rapatriés au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud sont en augmentation rapide, tandis que ceux rapatriés en Europe et en Asie centrale reculent. Quant aux rapatriements de fonds vers l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie de l'Est, le Pacifique et l'Afrique subsaharienne, ils demeurent pour l'essentiel stables. Cependant, le coût des transferts de fonds entre pays du Sud, et notamment entre les pays les moins avancés d'Afrique, demeure notablement plus élevé que celui des transferts au départ des pays en développement, réduisant d'autant la contribution des rapatriements de fonds au développement économique et humain de ces pays, si bien qu'il faut redoubler d'efforts pour l'abaisser.

Selon des estimations, le montant des fonds rapatriés par des voies informelles et donc non recensées est particulièrement élevé dans le contexte Sud-Sud¹⁹. Etant donné que les transferts effectués

¹⁸ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2011, cité dans : Forum mondial sur la migration et le développement, « Traiter les questions de migration Sud-Sud et les politiques de développement », document de travail élaboré pour la table ronde 2.2, disponible à l'adresse www.gfmd.org/files/documents/gfmd12_mauritius12_rt_2-2-background_paper_fr.pdf.

¹⁹ Ratha et Shaw, 2010, cités dans le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013*.

depuis des pays à revenu élevé de l'hémisphère sud (par exemple depuis les pays du Conseil de coopération du Golfe vers l'Asie) ne sont pas compris dans les statistiques, la part des rapatriements de fonds entre pays du Sud est faible²⁰. En conséquence, le manque d'informations sur les fonds rapatriés entre pays du Sud ainsi que sur leurs caractéristiques propres (caractère informel, existence et utilisation de mécanismes de transfert d'argent novateurs, etc.) ne permet pas de pleinement comprendre les rapatriements de fonds Sud-Sud et leur contribution potentielle au développement.

Une évolution récente des rapatriements de fonds porte à croire que la migration peut aussi engendrer des coûts pour les familles d'émigrants. Dans certains pays d'origine, des familles envoient de l'argent à leur parent résidant dans le Nord, surtout depuis le début de la crise financière mondiale, en 2008. Des études consacrées à des familles d'émigrants au Cameroun font apparaître que, dans les pays d'origine, il est plus onéreux pour une famille d'avoir un parent qui réside dans le Nord plutôt que dans le Sud. Par analogie, on pourrait voir dans cette tendance le potentiel que revêt la migration entre pays du Sud pour le bien-être des familles de migrants dans les pays d'origine et de destination.

Les rapatriements sociaux, à savoir les idées, les connaissances, les attitudes, les identités, les comportements et le capital social transmis par les migrants à leur famille, leurs amis et au-delà dans le pays d'origine²¹, ne sont guère étudiés dans le Sud. Ces transferts de connaissances, de bonnes pratiques et de comportements acquis par les migrants pendant leur séjour à l'étranger sont des atouts pour le développement de leur pays d'origine au même titre que les rapatriements de fonds. Les incidences des rapatriements sociaux dans certains pays du Sud et dans certains contextes peuvent, en raison de la grande proximité culturelle et des similitudes entre pays d'une même région, être plus grandes que celles des rapatriements au départ du Nord. Cependant, l'on ignore presque tout des incidences de tels transferts sur le développement. Il est fondamental de renforcer les capacités locales et régionales

²⁰ Organisation internationale pour les migrations, *Rapport Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement* (Genève, 2013).

²¹ Levitt, P. (1998). Social Remittances: "Migration-Driven Local-Level Forms of Cultural Diffusion", *International Migration Review*, 32(4):926-948.

permettant de recueillir des données pertinentes et d'en garantir l'accessibilité. A cet égard, l'Observatoire ACP a mené des recherches novatrices sur les rapatriements sociaux au Sénégal²² et dans la République-Unie de Tanzanie²³, qui ont abouti à des conclusions remarquables quant aux effets de ces transferts sur le changement et le développement local.

Comme l'ont fait apparaître les discussions des ministres pendant la Conférence ministérielle sur la diaspora, une grande partie des diasporas se trouvent aujourd'hui dans le Sud²⁴, où leurs contributions ont d'importantes répercussions sur le développement. Cette situation s'explique principalement par le caractère intrarégional de la migration Sud-Sud, qui permet aux migrants de rentrer au pays plus souvent et d'entretenir d'étroites relations avec leur pays d'origine, et les motive pour participer à des programmes de transfert de compétences. De récentes études ont mis en relief l'intérêt des diasporas Sud-Sud, comme celles du Nigéria et du Kenya, pour une participation à de tels programmes²⁵. Un environnement propice dans le pays d'origine facilite l'intégration des migrants de retour et l'engagement des membres de la diaspora. Cependant, une nouvelle vision s'impose, et de nouvelles politiques visant à promouvoir un tel

²² Voir Doudou Dièye Gueye, « Transferts Immatériels et migrations Sud-Sud : Quel impact sur le développement local en Casamance, Gambie et Guinée-Bissau ? », Rapport de recherche, Observatoire ACP sur les migrations, Organisation internationale pour les migrations, Bruxelles 2014.

²³ Voir Linda Helgesson Sekei, Annette Altvater, Jacob Charles Mrema and Adelaide Kisinda, "Sending ideas back home: Exploring the potential of South-South social remittances in Tanzania", Rapport de recherche, Observatoire ACP sur les migrations, Organisation internationale pour les migrations, Bruxelles 2014.

²⁴ Conférence ministérielle sur la diaspora « Les diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'Etat », 18-19 juin 2013, Genève. De plus amples informations sur la Conférence sont disponibles à l'adresse www.iom.int/cms/idmdmc_fr

²⁵ B.K. Kinuthia, "Spotlight on the young and skilled: Exploring the potential contribution of Kenya's diasporas in the South," Report (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2013). Disponible à l'adresse www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Kenya%20Diasporas%20Report.pdf.

A. Olatuyi, A. Y. Awoyinka and A. Adeniyi, "Nigerian diasporas in the South: Harnessing the potential for national development," Report (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2013). Disponible à l'adresse www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Nigeria-Diasporas-Report-corr.pdf.

environnement doivent être mises en œuvre ou adaptées à une réalité façonnée par de nouvelles dynamiques.

Dans l'ensemble, ce sont surtout les diasporas résidant dans le Nord, et plus particulièrement en Europe, en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, qui ont été étudiées. En revanche, beaucoup moins de travaux ont été consacrés aux membres de diasporas résidant dans un pays se trouvant dans leur région d'origine, ou à ceux qui se sont installés dans d'autres pays en développement en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ou encore dans la région Asie-Pacifique²⁶. Faute de données exactes sur les diasporas, et notamment sur leur profil et leurs besoins, il est difficile aux gouvernements et aux autres parties prenantes de les prendre pleinement en considération et d'être conscients de leur potentiel. Comme l'ont reconnu les participants à la Conférence ministérielle sur la diaspora, la première étape d'une politique de mobilisation des diasporas consisterait à comprendre qui elles sont et où elles se trouvent, et quels sont leur rôle dans la société, leurs besoins et leur potentiel de contribution au développement des sociétés d'origine et d'accueil²⁷. Des données de meilleure qualité et un meilleur accès collectif à ces données (par l'ensemble des parties prenantes, y compris les ministères autres que ceux chargés des questions de diaspora, d'autres gouvernements et les chercheurs) sont les conditions préalables à toute décision et planification judicieuses en vue de favoriser la contribution des migrants au développement.

Enfin, la contribution de la migration Sud-Sud au développement passe principalement par les rapatriements sociaux, économiques et politiques des migrants. Depuis peu, elle est de plus en plus prise en considération et encouragée dans le cadre de partenariats

²⁶ Susanne Melde (à paraître), citée dans : Organisation internationale pour les migrations, *Migration and Development within the South: New Evidence from Africa, Caribbean and Pacific Countries*, série Migration Research de l'OIM n° 46 (Genève, 2013).

²⁷ Compte rendu des débats de la Conférence ministérielle sur la diaspora « Les diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'Etat », juin 2013, Genève, disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/idm/workshops/IDM-2013-Diaspora-Ministerial-Conference/DMC_Final_Conference_Report.pdf

de coopération à l'échelle régionale et interrégionale associant des acteurs privés et non gouvernementaux. A l'échelle interrégionale, ces partenariats sont fréquents entre l'Afrique et la région Amérique latine et Caraïbes, ainsi qu'entre l'Asie et l'Afrique. La coopération est favorisée dans différents secteurs, dont la santé, le travail et l'éducation, et, souvent, elle est engagée et renforcée par des membres d'associations de diasporas. A cet égard, il convient de se demander dans quelle mesure les contributions des diasporas au développement sont facilitées par les partenariats régionaux et interrégionaux en place. Il serait bon de dresser la liste des cadres mis en place pour mobiliser les migrants et tirer profit de leurs contributions au développement, ainsi que d'évaluer leur rôle en vue de dégager de nouvelles possibilités de partenariat et de mettre en commun de nouvelles approches. Seules quelques-unes des nombreuses occasions offertes par les nouvelles dynamiques migratoires dans les régions du Sud ont été examinées à ce jour. Les facteurs qui sous-tendent les divers scénarios doivent être pris en considération lors de l'adoption de politiques et de cadres de coopération, afin de renforcer les retombées positives pour les migrants, leur famille et la société dans tous les pays intéressés.

Défis actuels et émergents de la migration Sud-Sud

La migration considérée comme une solution aux conséquences négatives des inégalités produites par le développement mondial pose des défis liés à ses multiples facettes. Ces défis peuvent être de taille pour l'ensemble des partenaires et, en l'absence de politiques appropriées pour les relever correctement, le potentiel que présente la migration pour le développement peut être considérablement amoindri. Ils peuvent aussi avoir des conséquences graves pour le développement économique et social des pays d'origine, de destination et de transit, notamment en ce qui concerne le caractère régulier et sûr des flux migratoires, les marchés du travail, la gestion des « compétences par-delà les frontières », la répartition du revenu, la pauvreté et la protection sociale (surtout des plus vulnérables, soit les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes âgées).

Dans leur immense majorité, les migrants s'installent dans des pays plus développés. Cependant, on assiste à une nouvelle dynamique migratoire, à savoir le retour dans les pays d'origine, souvent moins développés, en raison du ralentissement économique dans les pays de destination. Autre tendance courante : les mouvements provoqués par une dégradation grave de l'environnement ou par l'instabilité politique et les violences, qui sont à l'origine d'un accroissement des flux et d'une diversification des couloirs de migration et des destinations.

Les pays touchés par ces nouvelles dynamiques migratoires doivent faire face aux difficultés posées par l'intégration des nouveaux venus ou par la réintégration des migrants de retour. Etant donné que la plupart des pays du Sud étaient traditionnellement des pays d'émigration, ils ne sont pas habitués à leur nouveau rôle de pays d'immigration. C'est pourquoi, les difficultés d'intégration particulières auxquelles ils se heurtent sont souvent dues à une politique migratoire inadaptée qui met à mal la capacité des services sociaux à répondre aux besoins des migrants. Les pays de transit sont confrontés à l'arrivée d'un nombre croissant de migrants qui, pour diverses raisons, ne peuvent poursuivre leur voyage jusqu'à destination. C'est ainsi que, souvent, ces pays finissent par devenir des pays de destination. Ce nouveau schéma de migration intrarégionale est une source de difficultés, tant pour les sociétés d'accueil que pour les migrants. Les pays obligés d'accueillir et d'intégrer des immigrants et/ou des migrants de retour sont souvent dans l'incapacité de leur offrir des services appropriés, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et donc de protéger leurs droits. Cette incapacité est généralement due à l'absence de cadres institutionnels et juridiques appropriés permettant de répondre à ces situations en temps voulu tout en garantissant le respect des droits des migrants.

La migration Sud-Sud est aussi caractérisée par des flux irréguliers, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes. Ces phénomènes sont largement alimentés par l'insécurité, la pauvreté et l'oppression, ainsi que par les disparités économiques entre pays d'une même région. Les migrants empruntant des voies irrégulières sont souvent exposés à des vulnérabilités et finissent par tomber entre les mains de trafiquants. Les moyens

mis en œuvre pour s'attaquer à ce problème sont insuffisants, voire inexistants, faute d'outils et de capacités de collecte et d'analyse des données performants à l'échelle locale et régionale. Il est indispensable de mettre en place des capacités locales et régionales permettant de mieux comprendre cette question complexe et ses incidences, et de savoir comment y faire face pour éviter de graves conséquences pour les migrants et les pays

Ces dernières décennies, le lien entre les changements environnementaux et la migration, ainsi que la nécessité d'y réfléchir ont été de mieux en mieux perçus en raison de ses conséquences pour l'action des pouvoirs publics, notamment dans le domaine de la gestion des migrations, du développement, de la réduction des risques de catastrophe, des conflits et de la sécurité. La dégradation de l'environnement et le changement climatique provoquent des déplacements à l'intérieur et hors des régions. Si, souvent, les catastrophes à apparition soudaine provoquent directement des déplacements, les changements environnementaux influencent généralement la mobilité indirectement, en pesant sur les facteurs de migration (économiques, sociaux, politiques et démographiques). La migration due à des facteurs environnementaux peut s'ajouter à d'autres obstacles au développement durable, tels que ceux qui découlent de l'aménagement urbain et du développement des villes, influant par là sur les politiques de développement (y compris de réduction des risques de catastrophe) et la planification nationale en matière d'adaptation. Il n'en demeure pas moins que la migration provoquée par la dégradation de l'environnement, de même que les contributions des migrants à leur communauté d'origine peuvent développer la résistance aux chocs, tels que des catastrophes naturelles. L'essentiel des flux migratoires dus à des facteurs environnementaux devraient normalement être internes et intrarégionaux et ne pas porter sur de longues distances, et concerner surtout les régions du Sud, qui sont les plus exposées aux incidences du changement climatique. C'est pourquoi, il faudra s'attaquer aux causes et aux conséquences de ce phénomène à l'échelle nationale et régionale. Dans ce contexte, il est particulièrement important de renforcer la coopération Sud-Sud ainsi que les partenariats stratégiques régionaux et interrégionaux pour pouvoir bien gérer la multiproblématique du développement, de la migration et du changement climatique.

Tout en reconnaissant l'ampleur et la complexité de la migration Sud-Sud, les participants au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) tenu en 2012 à Maurice ont convenu que pour relever ces défis, des capacités de gouvernance renforcées et une attention accrue de la part des politiques étaient nécessaires, tout en admettant que de nombreux pays en développement n'avaient pas les connaissances, les compétences et les ressources requises pour bien gérer les flux Sud-Sud et tirer profit de leur potentiel pour le développement²⁸.

Le bien-être des migrants est un élément important qui doit être pris en considération lorsqu'on évalue les incidences de la migration Sud-Sud sur le développement. Il ressort du Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013* qu'au Sud, les migrants sont les moins optimistes en ce qui concerne leur vie, et ils n'ont pas un niveau de vie satisfaisant. Ce fort pessimisme parmi les migrants du Sud peut s'expliquer par les difficultés d'intégration dans la population active officielle, qui se traduisent par le chômage, le sous-emploi et des problèmes de santé. Les données existantes ne livrent guère d'informations sur le bien-être des migrants au Sud et sur les conséquences de la dynamique migratoire pour le développement humain. C'est pourquoi, il est indispensable de disposer de plus d'éléments factuels concernant le bien-être des migrants au Sud, ainsi que les facteurs qui déterminent leurs conditions de vie²⁹.

Il conviendrait que les gouvernements et toutes les autres parties prenantes s'intéressent aux moyens d'améliorer la disponibilité de données relatives à la dynamique migratoire Sud-Sud. En effet, une bonne compréhension de ce phénomène est indispensable pour sensibiliser les responsables politiques et leur permettre de formuler et de mettre en œuvre en connaissance de cause des cadres d'action orientés vers le développement.

²⁸ Forum mondial sur la migration et le développement, « Améliorer le développement humain des migrants et leur contribution au développement des communautés et des pays », compte rendu des délibérations du sixième sommet, tenu à Maurice du 19 au 22 novembre 2012. Disponible à l'adresse www.gfmd-fmmd.org/documents/mauritius/fmmd-2012-infos-pratiques.pdf.

²⁹ Organisation internationale pour les migrations, Rapport *Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement* (Genève, 2013).

Cadres de coopération internationaux sur les dynamiques migratoires

Le nouveau programme pour le développement en cours d'élaboration devra tenir compte des différents scénarios de mondialisation qui influent sur les schémas et les flux de migration complexes. Les nouvelles tendances de la mobilité humaine devront impérativement être intégrées dans les plans de développement national et régional, dans l'intérêt d'une bonne gestion des chances et des défis qui en découlent pour les migrants.

Comme nous l'avons relevé dans la section précédente, la capacité des gouvernements à répondre aux nouveaux défis auxquels les migrants et les sociétés doivent faire face, et à garantir la protection et le respect des droits fondamentaux des migrants (accès à la santé et à l'éducation, et droit au travail) est souvent limitée, ce qui peut engendrer de nouvelles dynamiques migratoires complexes. Il est nécessaire d'élaborer des stratégies, des politiques et des programmes de développement ancrés dans la réalité pour pouvoir parer aux risques que présente la migration, faire face à des schémas en constante évolution, et tirer un meilleur profit des avantages de la migration pour le développement.

Aucun Etat ne peut, seul, bien gérer les défis de la migration et en exploiter ses avantages pour le développement humain. Pour faire face aux dynamiques complexes de la mobilité humaine due à divers facteurs, une approche stratégique globale s'impose dans les multiples domaines d'action touchant étroitement à la migration.

Des cadres inter-Etats régionaux et interrégionaux ont été mis en place pour promouvoir des intérêts mutuels et gérer de nouvelles tendances complexes de la migration en permettant une migration sûre et régulière tout en protégeant et en favorisant le bien-être des migrants. Ces cadres facilitent l'établissement de partenariats aux fins de coopération sur divers aspects de la migration – gestion des frontières, documents de voyage, mobilité de la main-d'œuvre, recrutement éthique, partage de données, protection des migrants en transit, retour volontaire assisté, protection et mobilisation des diasporas, activités économiques transnationales et facilitation des rapatriements de fonds. Les communautés économiques régionales ainsi que les processus

consultatifs régionaux sur la migration ont un rôle décisif à jouer pour renforcer les capacités et stimuler la coopération régionale et interrégionale et, ce faisant, faciliter la mise en œuvre de régimes de libre circulation et de mécanismes efficaces de gestion des avantages et des défis de la migration.

De tels partenariats régionaux et mondiaux sont destinés à aider les pays à relever les défis que posent les dynamiques migratoires émergentes et à saisir les chances qu'elles offrent. Cependant, les parties prenantes pourraient être amenées à revoir leurs stratégies de partenariat/coopération sous l'effet des évolutions sociales, économiques, environnementales et démographiques d'envergure mondiale qui donnent lieu à des schémas migratoires très divers. Des aspects de la problématique migratoire, tels que la protection des enfants et des familles, les déplacements de communautés dus à la dégradation de l'environnement, la facilitation de la mobilité de la main-d'œuvre, le recrutement éthique et équitable, et la mobilisation des diasporas, exigent de nouvelles approches, ancrées dans la réalité, et une coopération accrue.

Rôle des processus consultatifs régionaux sur la migration et des autres forums interrégionaux de même structure s'occupant de migration

Aujourd'hui, la gestion des migrations dépend essentiellement d'une réelle coopération et de partenariats authentiques entre les Etats. Cependant, s'il existe un système contraignant à l'échelle mondiale qui régit des domaines tels que le commerce et la finance, aucun dispositif n'est en place pour gérer au niveau mondial les questions de migration dans leur globalité, ce qui explique sans doute l'apparition, ces vingt dernières années, de mécanismes tels que les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) et les forums interrégionaux, qui visent à renforcer la coopération inter-Etats sur la migration.

Les PCR et les forums interrégionaux sous-tendent les efforts actuellement déployés depuis la base pour renforcer la coopération inter-Etats sur la migration. S'il est encore difficile, pour de nombreuses raisons, d'évaluer précisément l'incidence des PCR, une étude récente laisse penser qu'ils contribuent à

l'instauration d'un climat de confiance entre pays, à une meilleure compréhension des questions de migration, à la promotion d'une stratégie commune en la matière, à l'établissement de réseaux formels et informels entre pays et, de fait, à une harmonisation des politiques.

Il convient de relever ici que, sur les quatorze PCR reconnus, cinq rassemblent des pays d'origine uniquement, c'est-à-dire des pays du Sud. Outre les accords bilatéraux sur la migration conclus entre pays du Sud, ces cinq PCR sont peut-être l'illustration la plus évidente d'une coopération Sud-Sud multilatérale en matière de migration, tout en apportant la preuve que la gestion des migrations, aujourd'hui, est fondamentalement un exercice de coopération volontaire entre pays voisins.

Malgré les limites souvent associées au caractère non contraignant et informel des PCR et des forums interrégionaux, il est de plus en plus reconnu que ces mécanismes peuvent contribuer de manière tangible au renforcement des capacités, à la cohérence des politiques et à la coopération inter-Etats sur les questions de migration, surtout lorsqu'ils fonctionnent de manière optimale.

S'agissant de la migration induite par des facteurs environnementaux, elle a été examinée et reconnue par plusieurs organisations et cadres de coopération régionaux, dont l'Union africaine, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le Processus de Colombo, le Forum des îles du Pacifique, et la Conférence sud-américaine sur la migration. Le plus souvent, la migration environnementale est traitée indirectement, sous l'angle d'autres questions (telles que la migration, le changement climatique, la sécurité ou les droits de l'homme), ce qui peut se traduire par des approches incohérentes et incomplètes³⁰. La plupart des initiatives régionales étant relativement récentes, plus de temps et d'investissement sont

³⁰ K. Popp, « Regional policy perspectives », dans : *People on the Move in a Changing Climate: The Regional Impact of Environmental Change on Migration* (E. Piguet et F. Laczko, éd.) (New York, Springer, 2013).

nécessaires pour qu'elles puissent apporter la preuve de leur efficacité. Les structures de coopération régionales sont néanmoins des enceintes extrêmement utiles pour faire avancer les politiques qui abordent la migration dans le contexte du changement environnemental et climatique en s'appuyant sur les initiatives existantes. Le Forum sur la vulnérabilité climatique, qui réunit les pays du Sud les plus touchés par le changement climatique, joue un rôle déterminant pour promouvoir des partenariats dans ce domaine. Afin de gérer au mieux les difficultés qui résultent de ces schémas complexes, les stratégies doivent être globales et intégrer l'ensemble des parties prenantes, tant du secteur public que du secteur privé. Les organisations de la diaspora ont un rôle important à jouer pour faciliter la coopération et la création de partenariats entre pays et régions du Sud, notamment par leur capital social et financier. On a vu que des partenariats globaux, intégrés et avisés influencent le développement, surtout à l'échelon local et communautaire.

Conclusions : considérations politiques

Dans ce contexte mondial caractérisé par une mobilité sans précédent et l'apparition de diverses voies et destinations de migration, les futurs schémas de migration Sud-Sud, y compris les perspectives de développement et les difficultés connexes telles que les lacunes dans les politiques et l'absence de renforcement des capacités, appellent une attention accrue de la part des milieux universitaires et des responsables politiques.

Un grand nombre des difficultés évoquées plus haut proviennent de **l'insuffisance de données** sur les nouvelles dynamiques migratoires et, par conséquent, d'un **manque de connaissances et d'informations parmi les parties prenantes**. **Des informations appropriées permettraient d'adopter des mesures efficaces pour relever les défis et saisir les chances qui se présentent**. Les responsables politiques et les autres parties prenantes doivent prendre en considération la complexité croissante des schémas et flux migratoires, les facteurs sous-jacents et leurs conséquences pour le développement, approfondir leurs connaissances en la matière et faire en sorte d'améliorer les effets de la migration sur le développement dans les régions concernées.

Dans ce sens, **les données et les informations fondées sur des recherches peuvent contribuer à l'élaboration et à la planification de politiques efficaces** pour répondre aux nouvelles dynamiques, si les résultats sont pris en compte lors de l'élaboration des politiques. **La disponibilité de données de qualité** sur les flux, les profils et les tendances migratoires, concernant notamment la pénurie de main-d'œuvre, les compétences, les problèmes de protection des migrants et leur bien-être, ainsi que l'accès à ces informations, leur compréhension et leur utilisation correcte, peuvent faciliter les processus de prise de décision et renforcer la coopération en matière de migration.

Aucun Etat ne peut, seul, gérer des dynamiques migratoires complexes avec efficacité. La gestion des migrations internationales exige la participation d'un large éventail de parties prenantes : pouvoirs publics, secteur privé, société civile, milieux universitaires et associations de migrants et de diasporas. Par exemple, on a constaté que les associations de diasporas peuvent être d'importantes structures que les pouvoirs publics peuvent mobiliser aux fins d'élaboration de politiques en direction de la diaspora et de stratégies de coopération pour le développement. La participation effective de toutes les parties prenantes améliore le processus d'élaboration des politiques, crée une cohérence entre les politiques de migration nationales, et favorise la formulation et la mise en œuvre de politiques migratoires régionales communes.

Les communautés économiques régionales et les processus consultatifs régionaux sur la migration jouent un rôle important dans **le renforcement des capacités et de la coopération** à l'échelle régionale et interrégionale, qui doit être encouragé pour que l'on s'intéresse davantage aux politiques de migration et développement³¹.

³¹ Organisation internationale pour les migrations, « Activités de l'OIM et éventuels "scénarios préférentiels" concernant les quatre thèmes des tables rondes », document élaboré par l'OIM pour le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. Disponible à l'adresse www.iom.int/files/live/sites/iom/files/What-We-Do/docs/IOM-activities-and-possible-high-road-scenarios-for-the-four-round-table-themes.pdf

Ce débat sur les conséquences multiples de la migration Sud-Sud pour le développement arrive à point nommé, après le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et dans la perspective du programme de développement international pour l'après-2015. La communauté internationale est de plus en plus consciente de cet aspect de la mobilité humaine. Approfondir la compréhension de ses dynamiques complexes et de leurs incidences potentielles sur le développement peut contribuer aux efforts collectifs des parties prenantes visant à améliorer l'image de la migration internationale dans l'opinion, et à faire en sorte que les migrants et la migration soient intégrés dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français, espagnol, anglais), 2010
14. Gestion de la migration de retour (français, espagnol, anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français, espagnol, anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français, espagnol, anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français, espagnol, anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012
19. Cycles économiques, évolution démographique et migration (français, espagnol, anglais), 2012
20. Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes (français, espagnol, anglais), 2012
21. La protection des migrants en périodes de crise : Réponses immédiates et stratégies durables (français, espagnol, anglais), 2012
22. Les Diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'état (Conférence ministérielle sur la diaspora Centre International de Conférences Genève 18 19 juin 2013) (arabique, français, espagnol, anglais), 2013
23. Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement (français, espagnol, anglais), 2014

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :
Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons, 1211 Genève 19
Suisse
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50
E-mail : pubsales@iom.int
Internet : www.iom.int



IOM • OIM

GERER LES MIGRATIONS
DANS L'INTERET DE TOUS



USD 12.00